

Ch 8871

UNIVERSITÉ LYON-II

1978-1979



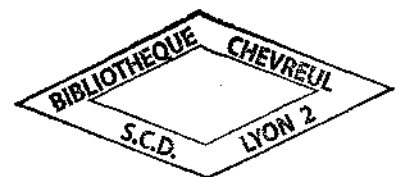
**LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
ET LES BESOINS EN ÉDUCATION AU ZAÏRE
(1908-1977)**

THÈSE

présentée

en vue du Doctorat de 3^e cycle
en Psychologie-Sciences de l'Éducation

par



DIKUNDUAKILA K. NANLONGI (Joseph)

630 702 pr

sous la direction de

Monsieur le Professeur Guy AVANZINI

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
L'ETAT DU PAYS ET DES POPULATIONS AVANT L'AVENEMENT COLONIAL	9
<u>Chapitre I</u>	
Le mouvement de population et la dimension de la famille traditionnelle	11
<u>Chapitre II</u>	
La fonction sociale du clan et les mécanismes d'alliance	20
<u>Chapitre III</u>	
Le rouage de l'économie coutumière et la mobilité de la population	28
EN GUISE DE CONCLUSION	34
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE ZAIROISE	36
INTRODUCTION	37
<u>Chapitre IV</u>	
Les transformations économiques et sociales du Zaïre (1885-1960)	42
<u>Chapitre V</u>	
La modernisation de l'économie zaïroise comme facteur de mobilité sociale	47
<u>Chapitre VI</u>	
La mobilité sociale et l'exode rural sous la colonisation	70

Chapitre VII

L'enseignement sous la colonisation et l'intégration sociale	91
a) organisation de l'enseignement sous la colonisation	99
b) ses principes dynamiques	104
1) la brochure jaune de 1929	105
2) la réforme de 1938 et le programme de 1948	106
c) l'intégration sociale des indigènes	109
d) les structures administratives des populations autochtones et le progrès de l'enseignement	111
1) l'attitude des groupes sociaux autochtones	112
2) l'attitude du pouvoir colonial	117

Chapitre VIII

La population du Zaïre (1908-1960)	128
a) le regain démographique zaïrois	132
b) la distribution et le mouvement de la population	141
c) la politique coloniale de la famille indigène	150

TROISIEME PARTIE

L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET L'EXPANSION POST-INDEPENDANCE DE L'EDUCATION (1960-1970)	158
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----

INTRODUCTION

L'effondrement des institutions coloniales et son impact sur la société zaïroise	159
- sur le plan politique	
- sur le plan économique	
- sur le plan social	

Chapitre IX

l'évolution post-coloniale de la population zaïroise : recensement de 1970	164
IX - 1 La crise zaïroise 1960-1965 et ses conséquences démographiques	164

IX - 2	Le recensement de 1970 : présentation et analyse critique des résultats	170
IX - 3	La distribution de la population zaïroise	178
<u>Chapitre X</u>		
	L'éducation zaïroise post-coloniale : évolution et organisation	184
X - 1	Tendances générales de l'expansion de l'éducation	184
X - 2	L'indépendance et l'expansion de l'éducation au Zaïre	197
	a) l'enseignement maternel	
	b) l'enseignement primaire	
	c) l'enseignement secondaire et supérieur	
<u>Chapitre XI</u>		
	L'autopsie de l'enseignement zaïrois : approche statistique	227
XI - 1	Définition du problème	227
XI - 2	Approche statistique du rendement scolaire	229
XI - 3	Les causes de la déperdition scolaire	243
<u>Chapitre XII</u>		
	La croissance démographique et le développement de l'éducation : perspectives	250
XII - 1	La politique zaïroise de la population	250
XII - 1-1	L'état démographique actuel et les données projectives	250
XII - 1-2	La politique zaïroise de la population	271
XII - 1-3	Traditions matrimoniales Kongo et taille de la famille	281

XII - 2 La restructuration et le développement de l'enseignement	289
XII - 2 - 1 La restructuration du système scolaire	289
CONCLUSION	303
DOCUMENTS ANNEXES	309
BIBLIOGRAPHIE	338
INDEX	359
TABLE DES MATIERES	371

DEUXIEME PARTIE

MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE ZAIROISE

INTRODUCTION

Les institutions sociales et économiques féodales des anciens royaumes de l'Afrique Centrale Belge ne constituent pas un cadre idéal pour un développement économique de type colonial. Ainsi que l'écrit Michel MERLIER (1) : "Forme de collectivisme agraire bantou, le clan devint le principal obstacle à la colonisation et au développement du capitalisme : terres inaliénables, surtout aux étrangers, liens consanguins et non liens économiques issus de l'union de deux familles, solidarité et cohésion d'un grand groupe peu différencié renforcées de croyances particulières".

L'avènement colonial marque donc un tournant dans l'histoire du développement du Zaïre, en ce sens qu'il se donne pour mission de le détruire et de le remplacer par des valeurs européennes, car l'objectif final de la colonisation, ainsi que le note H. BAUMANN (2), n'est-il pas d'assimiler complètement l'Africain à l'Européen, et de faire disparaître ainsi tout ce qui est propre à son peuple, ou du moins en n'accordant à ces valeurs caractéristiques que le droit de déteindre légèrement sur le fond de l'Africain européenisé ?

Pouvait-il d'ailleurs en être autrement ? Personne en effet ne l'ignore : la colonisation n'est pas un fait du hasard, et encore moins un accident historique dans les rapports Europe-Afrique. Elle est un produit du système économique capitaliste à son stade suprême de développement (3). LENINE écrit : "Plus le capitalisme est développé, plus le manque

(1) MERLIER (Michel) : op. cité, p. 51.

(2) BAUMANN (H.) et WESTERMANN (D) : Les peuples et les civilisations de l'Afrique, pp. 486-487.

(3) LENINE : L'impérialisme, stade suprême du capitalisme.

de matières premières se fait sentir, plus la concurrence et la recherche des sources de matières premières dans le monde entier sont acharnées, et plus est brutale la possession des colonies".

Assurément, la croisade pour la possession des colonies n'a pas que des justifications économiques. Les mobiles sont multiples et les intérêts souvent divergents. Les préoccupations de l'Eglise sont loin de celles des bourgeois financiers ou de l'homme politique. Mais au-delà de leur apparence conflictuelle, tous les agents coloniaux s'accordent sur un point commun : la défense de l'intérêt national, et peu importe le contenu de ces termes.

Pierre RENOUVIN (1) écrit que la situation économique et politique en Europe au lendemain de la guerre franco-allemande de 1870-1871 donne plusieurs signes d'inquiétude. Sur le plan politique, on assiste, partout en Europe, à une course de réarmement. En outre, l'agitation des minorités nationales, ainsi que des conflits politiques localisés laissent planer une menace permanente sur l'ensemble de l'Europe, menace qui débouche en 1914 sur le début de la première guerre mondiale à laquelle sont également entraînés tous les peuples colonisés. Dans l'évolution politique et économique du XIXe siècle, écrit Paul LEROY-BEAULIEU, cité par BENITO Sylvain, la colonisation paraît être la principale condition de paix en Europe : c'est la soupape par laquelle l'ambition politique se dégage, le désir des conquêtes et l'inquiétude des peuples du voisinage (2). L'Europe note

(1) RENOUVIN (Pierre) : Histoire des Relations Internationales, Tome VI : le XIXe siècle, de 1871 à 1914, confirme l'analyse de LÉNINE sur la question coloniale. Il fait, dans cet ouvrage, une description saisissante de l'état d'esprit en Europe au XIXe siècle en ce qui concerne le point de vue développé ci-dessus.

(2) BENITO (Sylvain) : Etude historique sur le sort des indigènes dans les colonies d'exploitation, p. 8.

A. BURDO, a vu de toutes parts grandir sur la mappemonde des Etats devenus aujourd'hui pour ses nations diverses des concurrents redoutables, des menaces d'amoindrissement de richesses, de prévisions même de ruine si les Européens ne cherchent pas dans leur activité et leur intelligence les moyens de l'éviter (1).

Dans le domaine économique et social, tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes, car la vague de prospérité économique qui avait marqué la période précédente et qui s'était prolongée dans la plupart des Etats européens jusqu'en 1873, paraissait en recul, pour plusieurs raisons : baisse générale des prix, carence de matières premières, essor industriel, mais crise agricole accentuée par la concurrence extérieure, notamment des Etats-Unis d'Amérique.

La saturation du marché européen et le manque croissant de matières premières menacent de rompre l'équilibre précaire de la paix sociale. Aussi, Cecil RHODES pour le Royaume Uni, et Jules FERRY pour la France, préconisent-ils des solutions radicales à la crise.

Le premier affirme que, pour sauver le pays d'une guerre civile meurtrière, l'Angleterre doit conquérir des terres nouvelles, afin d'y installer l'excédent de sa population, et d'y trouver de nouveaux débouchés pour les produits de ses fabriques et de ses mines (2).

Jules FERRY abonde dans le même sens. "La consommation européenne, affirme-t-il, est saturée ; seule la politique

(1) BURDO (A.) : Les Belges dans l'Afrique Centrale, Tome 2, p. 133.

(2) RENOUVIN (P.) : op. cité, p. 37.

coloniale permettra de trouver de nouvelles couches de consommateurs ; elle est la soupape de sûreté, faute de quoi les Etats industriels seraient acculés à un cataclysme économique et social" (1).

Paul LEROY-BEAULIEU écrit, pour sa part, que "la politique continentale de la France, sous peine de nous valoir des déboires, doit être désormais essentiellement défensive ; c'est en dehors de l'Europe que nous pouvons satisfaire nos légitimes instincts d'expansion"(2).

C'est donc vers la conquête coloniale que s'oriente la politique extérieure des grands Etats industriels européens. Elle apparaît comme la seule voie de salut. RENOUVIN est très explicite sur ce point : la grande industrie moderne ne peut accroître et même maintenir le rythme de sa production si elle ne trouve pas des débouchés nouveaux. Les raisons économiques ne sont donc pas moins péremptoires. BENITO Sylvain montre, dans l'étude précitée, quelle place les colonies occupent dans la vie économique de la métropole. Il conclut : "point de colonies, la situation économique en Europe tournerait à la catastrophe" (3).

Il va donc de soi que les Etats industriels européens cherchent, hors d'Europe, de nouveaux marchés. Il y va de l'intérêt national et de la survie du système économique capitaliste et du libre échange. L'Acte général de la Conférence de Berlin que nous reproduisons in-extenso à la fin du travail montre l'état d'esprit de milieux financiers dans l'Europe du XIXe siècle.

(1) RENOUVIN (P.) : op. cité, p. 37.

(2) BENITO (Sylvain) : Etude historique sur le sort des indigènes dans les colonies d'exploitation, p. 9.

(3) BENITO (Sylvain) : op. cité, pp. 10-12

Les mobiles de la politique coloniale ainsi explicités, il convient d'esquisser les traits fondamentaux des transformations socio-économiques des territoires conquis, notamment du Zaïre.

Dans les chapitres suivants, notre objectif consiste à mettre en évidence ces transformations telles qu'elles apparaissent à travers une analyse diachronique de la confrontation entre la société traditionnelle et les apports extérieurs.

Afin de mieux situer à la fois le cadre et l'objet de l'étude, nous présenterons d'abord ce en quoi la colonisation a modifié le paysage économique du pays, c'est-à-dire la création de grandes industries modernes et des infrastructures qui accompagnent de telles réalisations.

Nous examinerons ensuite le problème des populations autochtones dans leur attitude vis-à-vis de l'entreprise coloniale et leurs modes d'insertion dans la société moderne en gestation...

CHAPITRE IV

LES TRANSFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DU ZAIRE (1885-1960)

La politique coloniale poursuit trois objectifs fondamentaux auxquels sont subordonnés les éléments essentiels de l'effort politico-social. Celui-ci vise à :

a) assurer le contrôle des sources de matières premières indispensables à l'industrie de la métropole ;

b) transférer l'excédent démographique de la métropole à la colonie ; celui-ci étant constitué par une armée de cadres administratifs et techniques, de missionnaires, de commerçants, d'industriels ;

c) organiser administrativement la main-d'oeuvre indigène sans laquelle l'exploitation des ressources poserait de sérieux problèmes, étant entendu que le Zaïre ne peut constituer une colonie de peuplement européen ; cet effort d'encadrement de la main-d'oeuvre indigène va de pair avec la mise en place des infrastructures sociales et culturelles, par exemple la création des écoles, des dispensaires, des foyers sociaux.

Que la recherche de matière première et le besoin d'ouvrir de nouveaux marchés à l'industrie nationale aient motivé la politique de conquêtes coloniales, cela n'est plus un secret pour personne. Ils constituent la base même de la politique coloniale.

Ce n'est pas pur hasard si l'exploitation, la prospection des ressources naturelles et l'évaluation des perspectives économiques d'un territoire ont précédé sa possession et sa colonisation systématique. L'histoire de la fondation de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.), l'actuel territoire du Zaïre, est un bon exemple qui confirme le bien-fondé de cette analyse (1).

STANLEY (Henry Morton) -au terme de ses missions d'exploration en Afrique Centrale- décrit au Souverain Léopold II, Roi des Belges, le territoire qu'il avait exploré comme un pays plein d'avenir : celui-ci tient de l'exploitation judicieuse qu'on ferait de ses énormes possibilités naturelles, entre autres de son immense forêt tropicale qui couvre une contrée comprise entre la 3^e latitude Nord et la 4^e latitude Sud, et dont la superficie est égale à peu près à celle de la France et de l'Espagne réunies. "Cette forêt, affirme-t-il, serait d'une exploitation aussi lucrative pour l'Etat que n'importe quelle autre portion de son territoire, quelle que puisse être ailleurs la fertilité de son sol et la richesse de sa production" (2).

Cette vision prophétique de STANLEY s'est trouvée justifiée dans la pratique. Et il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la forêt, par les produits de sa cueillette, a fourni -avant que l'exploitation des mines ne devienne rentable- l'essentiel de la production de l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908).

Ceci étant, et au risque de nous répéter, il apparaît clairement que le processus de mise en valeur du Zaïre,

(1) BURDO (Adolphe) : Les Belges dans l'Afrique Centrale, 3 tomes.

(2) STANLEY (Dorothy) : Autobiographie de Henry Morton STANLEY, tome II, p. 247.

c'est-à-dire de la modernisation de son économie archaïque, et de l'intégration sociale de ses peuples à l'univers socio-culturel européen, s'est déroulé en deux temps.

- La première période, ainsi l'avons-nous déjà signalé, va de 1885 à 1908. Cette période constitue la naissance du Zaïre moderne. Elle se caractérise par un double effort : d'une part, il y a l'appui massif de l'action missionnaire qui, au-delà de son apparence évangélique, a pour tâche essentielle d'aplanir les obstacles constitués par les coutumes primitives ; et, parallèlement à cette action, l'on assiste, de la part des sociétés privées et des pouvoirs publics, à une tendance à l'accumulation primitive de richesses : cette accumulation se traduit par des expropriations massives de terres paysannes. Dans le même temps, l'on assiste à une implantation des industries d'exploitation dans des zones de concessions minières ou agricoles.

Certes, les terres indigènes font l'objet d'une protection spéciale par l'administration coloniale. Dès 1885, une ordonnance interdit de déposséder les autochtones des terres qu'ils occupent, et en 1906 un décret toujours en vigueur, détermine ce qu'il faut entendre par "terre indigène". Aux termes de ce décret, ce sont les terres que les indigènes habitent, cultivent ou exploitent d'une manière quelconque, conformément aux usages ou coutumes locales. Les notions de culture et d'exploitation sont toujours ici, signale l'INFORCONGO (1), interprétées dans un sens large, même les terres en jachère. Les décrets de 1934 et 1935 vont dans le même sens. Cette protection spéciale de terres indigènes, remarque MERLIER (2), n'empêchera pas aux pouvoirs publics

(1) INFORCONGO, Tome II.

(2) MERLIER (Michel) : Le Congo, de la colonisation belge à l'Indépendance, pp. 129-144.

et aux sociétés privées, surtout dans les zones d'exploitation minière, de déposséder les paysans de leurs meilleures terres de cultures.

- L'année 1908 marque la fin de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.) et le début de l'ère coloniale qui se termine dans la débâcle en 1960.

Le règne éphémère de l'E.I.C. sous la direction personnelle du Souverain Léopold II, roi des Belges, est manifestement marqué de scandales au sujet desquels MOULAERT fulmine de critiques acerbes (1). "La colonisation d'autrefois, dit-il, exploitait le pays et la population, sans améliorer en rien la condition des indigènes. Elle a ruiné sa propre oeuvre".

Que les affaires aient prospéré sous l'E.I.C., cela ne fait aucun doute. Mais la Belgique n'entend pas seulement, en prenant possession du Zaïre, préserver le patrimoine économique que lui lègue le testament royal. Elle est fermement résolue et désire -à juste titre- développer un vaste programme social : hygiène, lutte contre les épidémies, éducation et instruction.

Cette ouverture du Zaïre au monde extérieur entraîne de profondes mutations dans ses structures institutionnelles, sociales et économiques : d'abord la dislocation de ses institutions traditionnelles. Il est connu de tous qu'avant l'arrivée des Européens, les sociétés zaïroises vivaient en économie fermée. Nous avons remarqué par ailleurs que chaque communauté villageoise entretenait peu d'échanges commerciaux avec ses voisins. Excepté la circulation de biens humains due aux échanges matrimoniaux, les migrations internes étaient rares. Cette rareté de migrations soudait davantage la cohésion du groupe.

(1) MOULAERT (Georges) : Problèmes coloniaux d'hier et d'aujourd'hui : 38 années d'activité coloniale.

Cette image idyllique de la société traditionnelle est alors troublée par l'avènement colonial. L'implantation des industries modernes, l'ouverture de mines et de plantations coloniales exigent une forte mobilité sociale ; pour la simple raison que ces mines et plantations ne sont pas souvent ouvertes dans les régions où la main-d'oeuvre est abondante. Ce faisant, elles rompent l'équilibre millénaire de la communauté. Elles provoquent, du moins elles accélèrent l'éclatement des structures sociales traditionnelles.



CHAPITRE V

LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE ZAIROISE COMME FACTEUR DE MOBILITE SOCIALE

Au moment où s'ouvre la croisade pour la possession des colonies en Afrique, et avant la Conférence Internationale de Berlin (1), la situation économique en Europe, sans être alarmante, ne donne pas moins des signes d'inquiétude, surtout dans le domaine agricole (2) et même industriel qui, malgré son essor, paraît essoufflé. Néanmoins, la Belgique, qui s'est taillé un immense territoire colonial en Afrique Central, organise, à tâtons d'abord, ses méthodes d'exploitation économique, puis les affine au fur et à mesure qu'elle acquière une certaine expérience dans la gestion de l'administration coloniale.

Aussi, dans les années qui suivent la Conférence Internationale de Berlin et jusqu'en 1908, le paysage économique du Zaïre subit un grand et rapide changement. A côté de l'économie traditionnelle autarcique et fermée, apparaissent des industries modernes d'une capacité de production assez développée par rapport aux techniques traditionnelles, et une infrastructure de transports, maritimes, terrestres et aériens, développée, répondant aux besoins des marchés internationaux.

(1) La conférence Internationale de Berlin eut lieu du 14 novembre 1884 au 26 février 1885. Au cours de celle-ci, les pays industrialisés se mirent officiellement d'accord sur la répartition de leurs zones respectives d'influence en Afrique, et organisèrent rationnellement les limites et les possibilités de leur politique expansionniste, ainsi que les marchés d'écoulement de leurs produits manufacturés.

(2) RENOUVIN (P.) : op. cité, pp. 10-12.

L'économie du Zaïre se spécialise dans l'exploitation de produits intéressant le marché mondial.

Personne n'ignore que le Zaïre est un des pays les plus riches du monde. La nature l'a doté d'immenses ressources naturelles, et l'a pourvu de réserves ichtyologiques et de potentialités hydrauliques hors du commun dues à ses nombreux fleuves et à sa situation géographique exceptionnellement privilégiée. Cette accumulation exceptionnelle de richesses naturelles étonne les premiers Européens qui mettent pied sur le sol zaïrois. Devant leur étonnement, les Kongo disent que ces Hommes Blancs ne peuvent venir que d'une contrée pauvre, c'est-à-dire "Nsi ya Mputu" -ainsi appelle-t-on l'Europe-.

Parlant de la grande forêt équatoriale zaïroise, STANLEY (1) écrit que la principale valeur de celle-ci se trouve dans la production inépuisable de bois précieux et utiles, tels l'acajou, le teck, le bébirou et les bois durs, ainsi que dans ses énormes réserves de caoutchouc naturel dont on pourra récolter chaque année plusieurs tonnes. "Sa valeur étant de deux francs cinquante la livre, dit-il au Souverain Léopold II, vous pouvez vous faire une idée du rendement de ce seul produit, lorsque son industrie se sera pleinement développée".

Il est donc clair, à la lumière de ce qui précède, que la colonisation dont la métropole prétend tirer profit. Aussi semble-t-il évident que sa politique coloniale de développement économique ait été a priori conforme aux intérêts et aux besoins fondamentaux de l'industrie métropolitaine. Comme le note M. BURDO : "le Congo offre (à la Belgique) des millions d'hectares de terres fertiles à cultiver, de riches gisements de fer, de cuivre à exploiter, du travail pour les bras valides et inoccupés, des productions animales et végétales de tout genre (2).

(1) STANLEY (Dorothy) : op. cité, p. 246.

(2) BURDO (Adolphe) : op. cité, p. 488.

Que l'effort de ce développement soit axé sur les secteurs primaire et secondaire, et plus particulièrement sur l'agriculture, les plantations et l'industrie minière, cela confirme seulement l'idée très répandue selon laquelle les colonies ont d'abord été conçues comme sources de richesses, de main-d'oeuvre servile, métaux précieux, produits rares. Avec l'industrialisation de la métropole, elles deviennent fournisseurs de matières premières et débouchés pour les produits manufacturés (1). L'essor de ces deux secteurs est rendu possible, grâce aux disponibilités importantes de ressources naturelles dont dispose le pays, et parce qu'ils bénéficient d'un apport massif en investissements financiers, techniques et scientifiques de la part des pouvoirs publics coloniaux. Ce soutien matériel se justifie pour deux raisons.

La première tient au fait que les pays industrialisés de l'Europe Occidentale -l'Amérique exceptée- ont épuisé leurs réserves de minerais, et que, pour soutenir l'effort de leur croissance économique et industrielle, ils sont amenés à payer très cher les matières premières dont ils ont besoin. Mais leurs coûts élevés mettent chaque jour en cause la croissance économique de ces pays et menacent, de ce fait, l'équilibre social. C'est pour être à l'abri d'une rupture d'approvisionnement qu'ils cherchent dans les colonies des sources sûres de ces matières premières.

Par ailleurs, l'agriculture des vieux pays industrialisés de l'Europe Occidentale se trouve confrontée à une grave crise de croissance. Elle doit faire face sur son propre marché à la concurrence des produits agricoles en provenance du Nouveau Monde. A cette concurrence, qui provoque une chute

(1) FREYSSINET (J.) : Le concept du sous-développement, p. 171.
FERNAND (B) : Problèmes structurels de l'économie congolaise.

sensible des prix des céréales (20 % environ), l'agriculture dans les Etats de l'Europe Occidentale n'est pas en état de tenir tête, à cause du prix des terres et du taux de la main-d'oeuvre (1).

En effet, ainsi que l'analyse R. LEBEAU, l'agriculture de plantations qui doit son essor à la traite des Noirs, mais aussi à de véritables migrations de populations dans certaines régions du Monde est fondée sur l'exploitation d'une main-d'oeuvre faiblement rétribuée. Il n'est pas impossible qu'elle ait contribué dans une large mesure au développement de ce type d'agriculture dans les pays coloniaux d'Afrique, et en particulier au Zaïre.

En effet, comme nous le soulignons plus loin, ce type d'agriculture est spécialisé dans la production de quelques biens très demandés, alimentaires surtout (bananes, ananas, canne à sucre, café, thé, cacao), mais aussi industriels (caoutchouc, huile de palme, fibres textiles : sisal, coton, urena, mpunga) qui sont, pour la plupart issus d'arbres de la forêt équatoriale, ou tout au moins de plantes croissant dans les régions à climat tropical humide. Il est alors évident que l'industrie minière et la grande agriculture moderne du Zaïre sont nées en réponse à des demandes de matières premières émanant des pays industrialisés et soient destinées, dans une proportion importante, à l'exportation pour alimenter l'économie en expansion des pays riches.

L'agriculture de plantations, tout comme l'industrie d'exploitation minière, est donc d'une part liée financièrement aux organismes de consommation ou de distribution, d'autre part aux réseaux de transports, maritimes ou aériens, sans lesquels les échanges économiques deviendraient difficiles.

(1) LEBEAU (R.) : Les grands types de structures agraires dans le monde, p. 96.

La nouvelle économie zaïroise est donc, pour une large part, une économie transplantée, un corps étranger qui n'a pas de racines dans le sol national. Elle n'a pas moins contribué à l'évolution sociale de la population.

Un exemple illustre de ce fait. "L'industrie minière et métallurgique, affirme une étude de la Fédération des entreprises congolaises (1), spécialement celle du cuivre, constitue le principal pôle de croissance de l'économie congolaise. Elle rend nécessaire le développement des sources d'énergie, l'extension et la modernisation des voies de communication. Elle crée les conditions favorables à l'implantation d'industries nouvelles, entraîne l'amélioration de la qualification professionnelle, assure la distribution d'un pouvoir d'achat toujours plus élevé, et provoque la construction d'écoles et d'hôpitaux". En fait, cette industrie est le facteur entraînant d'un certain développement, tant elle transforme sans cesse le paysage économique et l'écologie humaine du pays.

La contribution du secteur minier au produit intérieur brut, lit-on dans un rapport de la Banque Nationale du Congo, connaît une augmentation considérable : elle est de 23,5 % en 1956 et de 19,9 % en 1959 (mines et métallurgie de base). Au cours de la période 1920-1960, le volume des exportations est multiplié par 20, atteignant 750 000 tonnes en 1958 pour une valeur totale de 13,6 milliards de francs. Parallèlement, la part des produits miniers dans la valeur

(1) L'économie congolaise à la veille de l'Indépendance,
p. 46.

des exportations croît considérablement au cours des années (1).

Poumons de l'économie zaïroise, la culture de plantes industrielles et plus particulièrement le secteur d'exploitation minière fournissent une grande partie des recettes en devises du pays, qui restent cependant fortement conditionnées par les fluctuations de la conjoncture mondiale. D'autre part, l'évolution constante de sa production minière, ainsi que le montrent les tableaux ci-après, est la preuve de la dynamique de cette industrie.

(1) Evolution en pourcentage total des exportations minières de 1900 à 1971.

Année	%	Année	%	Année	%
1900	-	1925	60,4	1950	49,9
1905	1,0	1930	67,0	1958	58,0
1910	3,8	1935	63,0	1966	83,0
1915	60,5	1940	76,6	1968	79,2
1920	44,8	1945	57,0	1971	80,5

Source : Banque Nationale du Congo.
Rapport annuel 1968-1969 et rapport annuel 1969-1970.

Tableau 1

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE MINIERE ET METALLURGIQUE CONGOLAISE

	Quantités			Indices	
	1948	1958	1959	1958 (1948 = 100)	1959 (1948 = 100)
Or fin (kg)	9.020	10.957	nd (1)	121	nd
Platine (kg)	-	1	-	-	-
Palladium (kg)	-	4	-	-	-
Argent (tonnes)	118	118	148	100	125
Diam. Lubilash (carats)	5.273.753	16.004.145	14.196.261	303	269
Diam. Kasai (carats)	550.814	669.329	657.906	121	119
Cassitérite (tonnes)	16.228	11.783	11.280	73	70
Columbo-tantalite (tonnes)	141	182	nd	129	nd
Wolfram (tonnes)	15	670	nd	4.466	nd
Mixtes cassitérite columbo-tantalite (tonnes)	497	1.444	1.243	290	250
Mixtes cassitérite wolfram (tonnes)	397	787	667	198	168
Etain de fonderie (tonnes)	3.937	2.684	3.344	66	85
Beryl (tonnes)	-	964	301	-	-
Cuivre (tonnes)	155.481	237.562	280.403	152	180
Alliage cobaltifère (tonnes)	6.367	4.342	6.101	68	96
Cobalt granulé (tonnes)	1.741	4.263	5.996	244	344
Cobalt cathodique (tonnes)	-	530	-	-	-
Concentrés de zinc crus (tonnes)	87.173	200.017	117.778	229	135
Zinc électrolytique (tonnes)	-	53.438	54.810	-	-
Cadmium (tonnes)	18	490	475	2.722	2.639
Germanium (kg)	-	16.256	13.643	-	-
Minerais de plomb (tonnes)	1.002	-	-	-	-
Minerais de manganèse (tonnes)	12.765	366.187	341.994	2.649	2.679
Charbon (tonnes)	117.494	294.323	247.000	250	210
Sel (tonnes)	-	485	-	-	-
Sable bitumeux (tonnes)	-	3.785	-	-	-

(1) nd = chiffres non disponibles

Source: L'économie congolaise à la veille de l'indépendance, p. 47.

Tableau 2

PRODUCTION MINIERE ZAIROISE 1963-1972 (suite)

Produits	Productions annuelles								
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1970	1971	1972
Cuivre	271,3	276,6	286,6	316,9	321,0	326,0	383,7	406,8	437,3
Or (en kg)	6.674	5.869	2.812	4.971	4.758	5.341	5.630	5.428	4.324
Manganèse	135,0	163,6	176,1	119,4	114,0	181,2	156,0	183,9	195,8
Argent	34	46	48	58	63	67	53	51	65
Etain	7.166	6.596	6.311	7.152	6.583	6.264	6.458	6.456	5.892
Zinc	99,9	104,7	117,4	116,3	124,7	119,3	105,1	109,2	109,0
Tungstène	121	140	129	148	88	117	237	330	374
Diamant - A (en millions de carats)	14.468	14.457	12.490	12.418	13.153	11.353	12.438	12.004	12.181
- B	14.764	14.752	12.504	12.429	13.154	11.904	14.087	12.744	13.381

Source : Rapport annuel de la Banque du Zaïre

Cette liste de produits miniers n'est pas limitative, car le Zaïre exploite une quantité importante d'autres minerais aussi rare que stratégiques : tels du cobalt, du cadmium, du tantale, du wolfram, du vanadium, du radium, du germanium, de l'uranium, etc...

Ces minerais sont exploités dans les gisements répartis en cinq zones :

1) Le SHABA MERIDIONAL : exploitation de cuivre, zinc, cobalt, fer, argent, cadmium, germanium, uranium, nickel, manganèse.

2) Le NORD SHABA jusqu'au Maniema et le Kivu : exploitation d'étain, tungstène, tantale, manganèse, charbon.

3) Le NORD-EST du ZAIRE : exploitation de l'or, dans la région de Kilo-Moto, de Kibali-Ituri, de l'Uele et d'Isiro.

4) La bande littorale à l'OUEST dans le MAYUMBE : exploitation de l'or et du pétrole.

5) La région de KWANGO au LUBILASHI : exploitation du diamant industriel dans le Sud Kasai et du diamant de joaillerie dans la région de Tshikapa et Luebo.

Outre l'exploitation des ressources minières, la Belgique s'est intéressée, de bonne heure, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, à la culture des plantes industrielles : le coton, le café, le caoutchouc, le thé..., dont la production est destinée, à l'instar des produits miniers à l'exportation.

Sous le régime de l'Etat Indépendant du Congo, les pouvoirs publics exproprient méthodiquement les terres indigènes qu'ils concèdent ensuite aux sociétés privées. Le processus de ces expropriations et les abus qui en découlent quant aux conditions sociales des populations touchées par ces mesures, font alors l'objet de plusieurs rapports officiels et commissions d'enquête, si bien qu'une campagne très vive se déclenche contre le système abusif. Commentant le rapport de la Commission d'enquête rendu public en 1905, Edmond MOREL

constate qu'effectivement des abus excessifs ont été commis sur des indigènes (1). MERLIER, dans un ouvrage consacré à la politique coloniale belge au Congo, met en cause ces pratiques abusives que dénoncent, non sans arrière-pensée, les puissances étrangères (2).

La nouvelle administration, qui succède en 1908 à l'Etat Indépendant du Congo, oriente plus que jamais le Zaïre dans la voie du capitalisme : elle restaure la liberté commerciale entravée par la législation protectionniste léopoldienne, poursuit la politique de bas prix, oriente l'agriculture dans la production de cultures industrielles d'exportation, crée un impôt monétaire et assouplit la réglementation sur les expropriations des terres indigènes.

En théorie, il s'agit d'un tournant fondamental. Mais en fait, les conditions sociales et culturelles des indigènes changent peu dans l'ensemble. Et surtout, il ne faudrait pas croire à la libéralisation du nouveau régime colonial, soucieux de poursuivre l'oeuvre "civilisatrice" belge au Zaïre, il intensifie son oppression et son système d'exploitation économique.

Ainsi que le souligne MERLIER (3), la nouvelle législation agraire modifie aussi le régime des concessions pour soumettre les villages situés dans la zone d'influence d'un trust à sa dictature. Le système de "zones de protection" comprend, outre la concession à titre provisoire de toutes les "terres vacantes" d'une immense région pour que la société concessionnaire y établisse des plantations en toute propriété,

(1) CORNEVIN (R.) : Histoire du Congo-Kinshasa, p. 167.

(2) MERLIER (M.) : Le Congo, de la colonisation belge à l'Indépendance.

(3) MERLIER (M.) : op. cité, p. 63.

le monopole de l'achat à bas prix des produits agricoles aux paysans, le monopole du traitement de ces produits et le monopole du recrutement de la main-d'oeuvre.

Il nous semble inutile de revenir sur les aspects généraux de l'agriculture de plantations que R. LEBEAU a décrits dans un ouvrage au titre assez significatif (1). Par ailleurs, il est bien connu que le développement de cette agriculture spéculative détruit la base alimentaire des populations autochtones, ainsi que le révèle une récente étude sur le développement du sous-développement en Indonésie (2). Les premières atteintes à l'équilibre des sociétés traditionnelles sont, et ceci est vrai tant en Indonésie qu'au Zaïre, le fait des cultures de plantations (caoutchouc, café, thé, huile de palme, tabac, coton, etc...) et constituent le premier facteur de déséquilibre agraire.

Plus grave encore, la prolétarianisation des masses paysannes élargit relativement le secteur de consommation, pour lequel l'agriculture traditionnelle ne suffit plus, ce qui aggrave la dépendance étrangère à l'égard des produits de consommation.

Les cultures industrielles se répartissent en quatre catégories :

1) Les essences forestières : toutes sortes de bois, le caoutchouc, le copal.

2) Les plantes textiles : le coton, le raphia, l'urena (mpunga), le lin, le sisal.

(1) LEBEAU (R.) : Les grands types de structures agraires dans le monde, pp. 96-99.

(2) GUGENHEIM (Jean-Jacques) : Le développement du sous-développement en Indonésie, in Le Monde Diplomatique, Avril 1977.

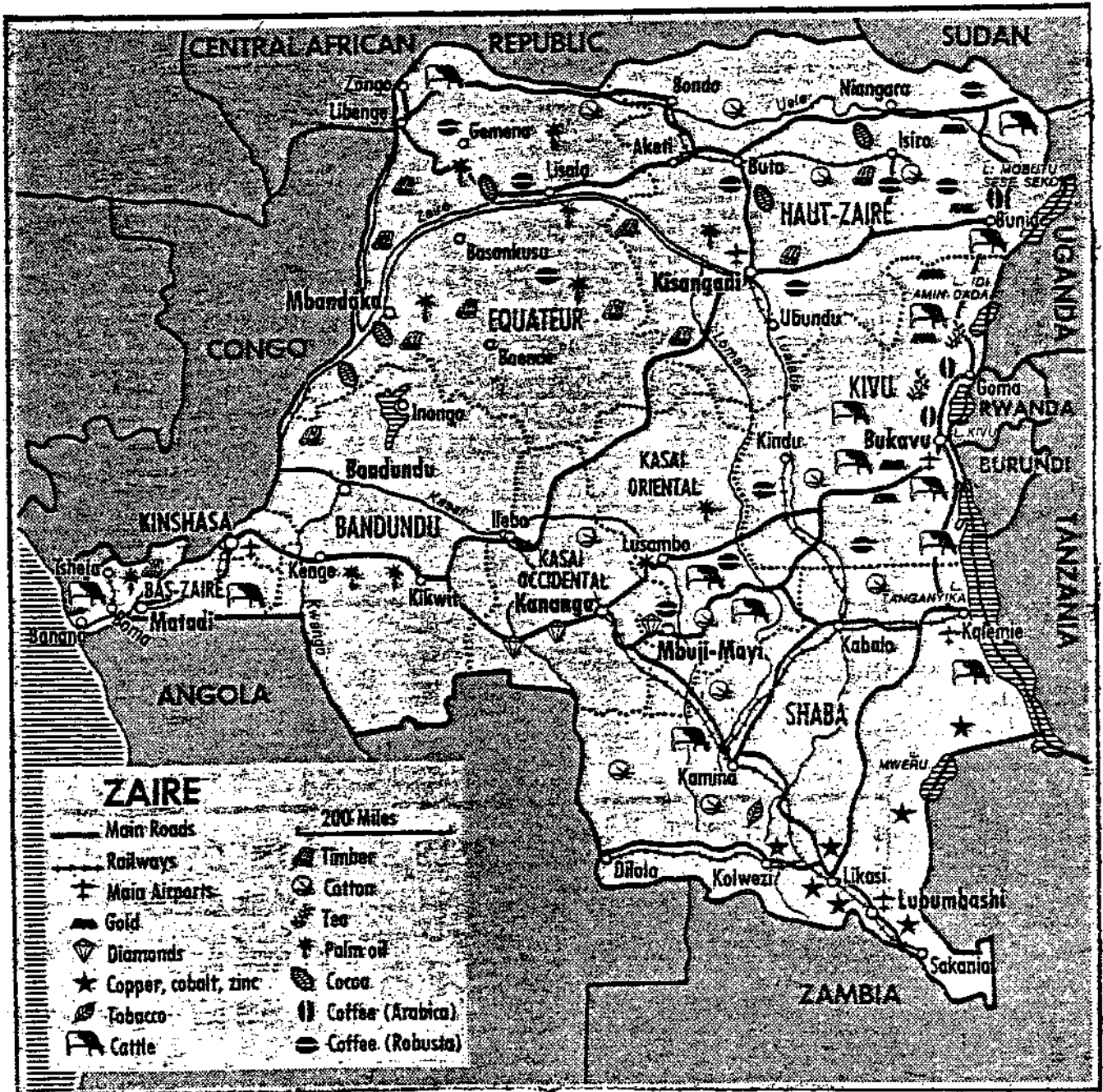
3) Les produits agricoles dits tropicaux : la canne à sucre, le café (robusta et arabica), le cacao, le thé, le tabac, le poivre, le quinquina, des plantes à parfums, le pyrèthre (pour la préparation des insecticides), le riz, le maïs, la banane, l'ananas, l'orange.

4) Les plantes à matières grasses : le palmier elaëis (dont on tire l'huile palmiste, l'huile de palme et le vin de palme), le ricin, le sésame, l'arachide.

En fait, les grandes sociétés agricoles, comme dans l'exploitation minière, qui se sont fait concéder d'immenses étendues de terres paysannes, contrôlent, chacune dans sa zone d'influence, toute la production agricole de la région. "On aboutit ainsi, écrit MERLIER, à un véritable partage foncier du Congo entre les grands trusts : zones de l'huile, zones du coton, zones du café, zones d'élevage".

cf. CARTE DU ZAIRE

ZAIRE



Notre vue sur la modernisation de l'économie zaïroise serait incomplète si nous laissons de côté l'important réseau de voies de communications, organisé quant aux voies fluviales, mis en place et rendu nécessaire, quant au réseau ferré et au réseau routier, par l'effort de développement entrepris par l'autorité coloniale belge, et sans lequel le progrès de la mise en valeur du pays n'aurait pas été rapide et la circulation des personnes et des biens insignifiante.

Son rôle est, dès le début, estimé à sa juste valeur. L'histoire des transports au Zaïre est inséparable de l'histoire économique et politique de ce pays, ainsi que le montre une étude de HUYBRECHTS consacrée au progrès économique de 1900 à 1970 (1).

Notre propos se limite à faire ressortir le rôle des voies de communications comme facteur de développement, d'interpénétration et de mobilité des peuples zaïrois. "Communiquer et transporter, écrivait MOULAERT (2), c'est coloniser". Cette définition schématique de la colonisation montre à quel point le problème des transports est imbriqué dans le développement territorial.

André HUYBRECHTS dans son étude, citée plus haut, subdivise l'histoire des transports congolais (zaïrois) en quatre périodes d'environ 20 ans (3). Nous reprenons ici cette subdivision in extenso.

(1) HUYBRECHTS (André) : Transports et structures de développement au Congo. Etude du progrès économique de 1900 à 1970.

(2) MOULAERT (Georges) : Problèmes coloniaux d'hier et d'aujourd'hui.

(3) HUYBRECHTS (André) : op. cité, p. 7.

- La période 1878-1898 est celle de la prospection systématique, de la pénétration du pays et de la construction du chemin de fer du Congo qui, surmontant l'obstacle des Cataractes, ouvre le bassin du Congo à l'expansion économique européenne.

- La période 1899-1918 correspond à l'établissement des principaux chemins de fer qui complètent le réseau fluvial, l'étendent vers la périphérie et raccordent celle-ci aux voies maritimes. Ces chemins de fer préparent la mise en valeur du pays.

- La période 1919-1939 voit se succéder une première phase de cette mise en valeur et une crise profonde. Elle bénéficie d'importants investissements dans les transports et est caractérisée par l'achèvement du réseau ferroviaire, la réorganisation du réseau fluvial et l'expansion accélérée des routes.

- La période 1940-1960 est une période de grande prospérité économique, correspondant à nouveau, en ce qui concerne les transports, à d'importants investissements qui ne portent plus tant sur l'extension des réseaux que sur leur amélioration.

"Sans chemin de fer -déclarait STANLEY au roi Léopold II, Souverain de l'E.I.C., dès 1897- le Congo ne vaut pas un penny". Afin de mieux apprécier cette justesse de vue de l'éminent pionnier et explorateur anglo-américain, nous esquissons un bref aperçu du cadre géographique et du relief caractéristique de notre pays.

Immense territoire, à cheval sur l'Equateur, le ZAIRE, avec ses 2 345 409 km², fait figure de géant en Afrique. Sa forme, selon les termes de N'ZATI-MABA (1), est celle d'une

(1) N'ZATI-MABA : La famille MUYOMBE (Approches socio-culturelles). Région du Bas-Zaïre, Mémoire inédit.

"énorme et baroque coquille d'escargot, dont la tête effleure l'Océan à l'embouchure du fleuve qui lui donne son nom et qui arrose plusieurs régions du pays"

Son relief est caractéristique de sa position géographique. La majeure partie du pays, surtout au Centre et vers le Nord-Ouest, est constituée par une vaste cuvette à fond plat, de 300 à 500 m. d'altitude, parsemée de lacs et de marécages. Cette cuvette est fermée de toutes parts par une ceinture de hauts reliefs, sauf à l'Ouest. Ceux-ci, formés de terrains plus anciens comprennent :

- Au Nord, entre le Zaïre et l'Oubangui, des plateaux qui ne dépassent pas 700 à 800 m. d'altitude.

- A l'Est, la périphérie des grands lacs, brusquement redressée à plus de 2 000 m. : c'est la grande dépression et sa chaîne de hautes montagnes, dont les monts Virungu qui coupent en deux la grande crevasse et séparent les bassins du Congo et du Nil ; ils constituent un massif volcanique de grande importance.

- Au Sud, une vaste zone de plateaux étagés, de plus en plus élevés vers le Sud-Est où ils atteignent, entre le Lufira et le Luapula de 1 000 à 1 800 m.

- A l'Ouest, un bourrelet côtier de vieux terrains, dits les Monts de Cristal, redressés à 700 et 800 m. d'altitude, qui ferment l'accès à la mer. Aussi, le fleuve a-t-il dû tailler la roche pour se frayer un étroit passage. Dès sa sortie du Pool Malebo, en aval de Kinshasa vers Kinsuka, le fleuve se rétrécit, précipite son allure et plonge de 10 mètres par-dessus les récifs. C'est la première de 32 chutes, inégalement espacées depuis Kinshasa jusqu'à Matadi, sur un parcours de 360 km. Alors qu'il s'étend en amont sur une largeur de plusieurs kilomètres, le fleuve Zaïre, qui dégorge en moyenne 550 000 m³ à la seconde, se resserre parfois jusqu'à n'avoir plus qu'une largeur de 400 mètres.

Le Zaïre serait un pays continental sans débouché maritime, sans cette petite fenêtre de quelques 50 kilomètres sur la côte Atlantique, acquise grâce à l'opiniâtreté, à la fermeté et à la vision clairvoyante du roi Léopold II, président de l'E.I.C., qui a exigé, lors du partage du bassin conventionnel de l'Afrique Centrale entre les puissances européennes, un couloir maritime en échange de la bande côtière de Cabinda, et surtout un réajustement de frontières, plus particulièrement dans les régions convoitées.

Le bassin du Zaïre comporte un ensemble de rivières venant de toutes directions, sauf de l'Ouest, se dirigeant toutes vers la dépression centrale où coule le fleuve, et se réunissant à lui avant la traversée des Monts Cristal. Son réseau fluvial est, par sa densité, le nombre et la longueur des rivières navigables, un des plus importants du monde. Il s'étend sur 23 000 km environ, dont près de 14 000 km peuvent être considérés comme navigables. Aux rivières s'ajoutent 150 kilomètres de biefs maritimes (MATADI, BANANA) et 1 300 kilomètres de liaisons lacustres sur les Grands Lacs de l'Est.

Ce réseau, écrit André HUYBRECHTS (1), a la forme d'un éventail très large, avec une chevelure très touffue de ramifications, qui lui donnent une densité étonnante, tout en aboutissant à un exutoire unique, le Pool-Malibo, où se sont concentrés les investissements ferroviaires et portuaires.

HUYBRECHTS écrit par ailleurs, que le réseau fluvial congolais (zaïrois), si étendu et ramifié qu'il soit, ne suffit cependant pas à assurer les transports dans toutes les directions (2). Il faut établir des chemins de fer, soit pour

(1) HUYBRECHTS (André) : op. cité, p. 49.

(2) HUYBRECHTS (André) : op. cité, p. 54.

contourner les biefs fluviaux impropres à la navigation, soit pour ménager des possibilités de transports aux régions périphériques dépourvues de rivières navigables.

C'est dans cet esprit que se sont constitués :

- le chemin de fer de MATADI-KINSHASA ;
- le chemin de fer du MAYUMBE ;
- le réseau mixte eau-rail des Grands Lacs ;
- les chemins de fer vicinaux du Nord-Est.

Au Zaïre, comme ailleurs, un réseau de transports est toujours vital pour développer le marché intérieur et commercer avec l'étranger. Cependant, celui dont il est question ici, mis en place et organisé par l'Etat Colonial, ne remplit guère sa première fonction. Il faut se rappeler à ce sujet que le Zaïre est une colonie d'exploitation. En ce sens, l'infrastructure fluviale et ferroviaire, qui constitue l'épine dorsale des transports, est conçue en fonction de l'exportation des ressources minérales et végétales (1). La structure extravertie de ces réseaux de transports découle de la nature même de la mise en valeur coloniale, axée avant tout sur l'exploitation des ressources minières et agricoles des territoires colonisés par des entreprises étrangères -enclaves d'économie moderne dans le pays- au bénéfice des pays industrialisés, de la métropole en particulier. La primauté appartient aux relations commerciales et aux trafics extérieurs, en fonction desquels les infrastructures de transports sont mises en place.

cf. Tableau sur les TRANSPORTS ET STRUCTURES
DE DEVELOPPEMENT AU CONGO (ZAIRE).

(1) HUYBRECHTS (André) : op. cité, p. 54.

Tableau 3

Transports et structures de développement au Congo

LES RESEAUX DE TRANSPORTS AU CONGO (ZAIRE) - 1958

1. VOIES NAVIGABLES

1) Réseau exploité par l'Otraco : 12 711 km

a) Bief maritime (Banane - Matadi) : 148 km

b) Bief moyen (Fleuve - Kasai et affluents) : 12 458 km

Haut-Fleuve	1 734 km	Momboyo Luilaka	545 km
Oubangui	660 km	Lac Tumba	95 km
Lua	141 km	Lac Léo II	162 km
N'Giri	297 km	Lutoi	83 km
Mongala	329 km	Lukenie	83 km
Itimbiri	255 km	Haute-Lukenie	222 km
Lomami	652 km	Kasai	605 km
Lopori	602 km	Sankuru	581 km
Bolombo	182 km	Lulua	57 km
Lulonga	180 km	Haut-Kasai	190 km
Maringa	546 km	Loange	155 km
Ikelemba	320 km	Kwilu	342 km
Ruki	105 km	Inzia	365 km
Busira	307 km	Wamba	198 km
Tshuapa	825 km	Kwango	288 km
Lomela	566 km	Haut-Kwango	299 km

c) Lac Kivu : 105 km

2) Réseau exploité par le C.F.L. : 1 886 km

a) Réseau fluvial : 1 221 km

Ubundu-Kindu	310 km
Kongolo-Kabalo	86 km
Kabalo-Bukama	565 km
Bief supérieur Bief de la Luvua (Ankoro-Kiambi)	150 km
Kikombo-Kasongo	110 km

b) Réseau lacustre : 665 km

Kalemie-Kigoma	135 km
Kigoma-Nord-Lac (Bujumbura-Kalundu)	210 km
Kalemie-Nord Lac (Bujumbura-Kalundu)	345 km
Kalemie-Sud-Lac (Moliro)	320 km

Tableau 3 (suite)

Transports et structures de développement au Congo

4. VOIES MARITIMES D'ACCES ET D'EVACUATION ETRANGERES

Kalemie-Dar-es-Salam	1 389 km
Sakania-Beira	2 358 km
Sakania-Durban	3 140 km
Sakania-Port Elisabeth	3 488 km
Sakania-Capetown	3 468 km
Dilolo-Lobito	1 350 km
Arua-Pakwach-Mombasa	2 035 km
Kinshasa-Brazzaville-Pointe-Noire : traversée du Pool + 510 km.	

Après l'impact des voies de communication sur la transformation des structures économiques, il nous faut évoquer l'influence qu'elles exercent sur les populations autochtones.

Ainsi que le souligne une étude de la F.E.C., le pays franchit avec une extrême rapidité le chemin qui sépare une économie de subsistance fermée sur elle-même d'une économie fondée sur l'échange et ouverte au progrès. Ce progrès est, en effet, rapide et aucune région n'est en marge du progrès social et économique, et ceci grâce aux voies et moyens de transports modernes. André HUYBRECHTS, dans son ouvrage consacré aux transports et structures de développement au Congo (1), montre combien la configuration des voies de communication contribue au brassage des populations les plus diverses qui composent le pays, et à l'interdépendance économiques croissante des régions.

Tout a été dit au sujet du rôle historique des voies de communication dans les pays neufs (2). Au Zaïre, elles sont à l'origine de la forte concentration des populations dans certaines régions, notamment dans les régions de Pool-Malebo et du Shaba, autour du Chemin de Fer du B.C.K. De même, la facilité des communications naturelles entre les régions riveraines du fleuve et de Pool-Malebo explique l'ampleur du mouvement migratoire des populations du Haut-Zaïre vers Kinshasa, la capitale du pays.

(1) HUYBRECHTS (André) : op. cité, pp. 276-278.

(2) CAZES (G.) et DOMINGO (J.) : Les critères du sous-développement, p. 140.

ALBERTINI (J.M.) : Les mécanismes du sous-développement, pp. 89-119.

REY (Pierre-Philippe) : Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme, p. 342.

Que les voies de communication, en arrachant les populations de leur milieu rural, constituent une première étape de leur intégration à l'économie d'échange ou une mesure préalable à cette intégration, voilà qui est irréfutable.

Ainsi, le déroulement du processus d'exode du milieu traditionnel vers les villages est-il influencé par la facilité plus ou moins grande des voies de communication existantes.

Bien que la politique zairoise des transports ait contribué et contribue encore à drainer les ressources locales vers l'extérieur (1), elle participe néanmoins, au-delà de son rôle négatif, au développement du pays.

(1) HUYBRECHTS (André) : op. cité, pp. 72-75.

CHAPITRE VI

LA MOBILITE SOCIALE ET L'EXODE RURAL SOUS LA COLONISATION

Que l'avènement colonial entraîne de profonds bouleversements des structures sociales traditionnelles, cela paraît indéniable. Il serait néanmoins difficile d'en rendre compte d'une façon très détaillée dans le cadre de cette étude. Nous essayons toutefois d'en tracer les grands traits.

Au-delà des aspects négatifs qui, par ailleurs, sont inhérents à toute entreprise humaine, la colonisation, en brisant brutalement l'isolement dans lequel s'enfermait toute une mosaïque de peuples, mit fin à un processus de développement autarcique et primitif, et ouvre le pays sur le monde extérieur ; ce qui d'ailleurs est le but même de l'intervention européenne.

Ce faisant, elle contribue au rapprochement et à l'interpénétration, non seulement des peuples zaïrois eux-mêmes, mais aussi des nations mondiales. Et, grâce aux apports techniques européens, à l'amélioration des conditions de vie et à l'assistance médicale qu'elle apporte -laquelle répond d'ailleurs à l'esprit de la Conférence de Berlin-, elle favorise une nouvelle dynamique sociale qui s'est traduit par une baisse notable du taux de mortalité générale et par une nette progression du taux de natalité. Nous reprenons ce point plus en détail dans le prochain chapitre.

De ce fait, l'avènement colonial, dans l'histoire africaine en général, zaïroise en particulier, ne joue pas seulement un rôle négatif, ainsi que l'affirme MOULAERT (1) ; il contribue au progrès social. Il n'est pas hasardeux de le considérer -à bien des égards et toutes proportions gardées- comme une étape historique fondamentale, pareille à celle qu'a connue l'Europe médiévale dans la période transitoire, vers l'ère industrielle, ou les Emirats Arabes Unis après la découverte du pétrole. Il entraîne une rupture de l'ancien équilibre. L'époque de l'isolement est à jamais révolue.

S'il est vrai, ainsi que le reconnaît MOULAERT, que la pénétration européenne en Afrique tropicale s'accompagne malheureusement, mais inéluctablement, au début, d'une somme de maux fort supérieure au biens envisagés, celle-ci contribue à poser les bases d'une nouvelle société fondée sur le développement industriel. Enfin, contrairement à la révolution industrielle européenne, dont rend compte J.P. RIOUX (2), le "mode de production colonial" -le mot est de REY, repris par SAMIR AMIN (3)- qui constitue l'ensemble des relations économiques et politiques au cours de cette étape transitoire vers le capitalisme dans un pays dominé, revêt des caractéristiques particulières que confirment certaines études récentes (4).

(1) MOULAERT (G.) : op. cité, p. 149.

(2) RIOUX (J.P.) : La révolution industrielle 1780-1880.

(3) SAMIR AMIN : Le développement inégal, 177, 365.

(4) BAIROCH (Paul) : Le Tiers Monde dans l'impasse.

LACOSTE (Yves) : Géographie du sous-développement.

FREYSSINET (Jacques) : Le concept de sous-développement.

MEILLASSOUX (Claude) : Femmes, greniers et capitaux, ch. II, pp. 137-218.

GAZES (G.) et DOMINGO (J.) : Les critères du sous-développement.

Il est aujourd'hui clairement mis en évidence que le processus de la transformation de l'économie naturelle en économie marchande dans ces dernières contrées, contrairement au schéma classique rostowien, est d'un modèle nouveau. Cette transformation n'est guère le résultat spontané de l'offre de produits manufacturés nouveaux qui aurait incité les paysans à produire des produits agricoles d'exportation pour satisfaire des besoins nouveaux (1).

Ces conditions spécifiques que MERLIER signale dans son ouvrage (2), expliquent partiellement le comportement ambigu du pouvoir colonial qui, comme on le sait, est moins incitatif que coercitif dans ses rapports avec les populations indigènes. Ainsi, au fur et à mesure que les rapports fondés sur les valeurs marchandes s'imposent, apparaissent en corrélaire des distorsions spécifiques qui défigurent la société d'origine et lui font perdre son caractère traditionnel.

D'une manière générale, note SAMIR AMIN dans le "Développement inégal", les biens de prestige dans lesquels s'incorpore le surplus du monde traditionnel, peuvent désormais être achetés. Il en est ainsi par exemple des biens dotaux qui accompagnent les échanges des femmes entre groupes sociaux. Cette mercantilisation des rapports précapitalistes devient un facteur puissant des pénétrations capitalistes. Elle oblige à aller à la recherche de l'argent, donc soit à se faire producteur marchand, soit à offrir sa force de travail.

(1) SAMIR AMIN : Le développement inégal, 176, 365.

(2) MERLIER (Michel) : op. cité, 51.

IBANEZ DE IBERO (C.) : La mise en valeur du Congo Belge.

Deux possibilités d'intégration au monde de production colonial se présentent à l'indigène : la première concerne l'individu, qui renonce à quitter son terroir quoi qu'il arrive et qui reste de ce fait un producteur marchand ; la deuxième possibilité est celle qui consiste à aller au devant de l'aventure : l'individu s'établit alors dans les zones de concession européenne où il offre sa force de travail.

Il va sans dire que l'extension de l'économie basée sur le travail salarié, outre qu'elle modifie le paysage de l'économie primitive, en drainant vers les zones de concession européenne une fraction de plus en plus importante de la population naguère fixée sur les terres ancestrales, étouffe toute velléité de développement harmonieux et équilibré de notre économie. Elle s'emploie, dès le début, à créer et aggraver les disparités internes qui peuvent schématiquement, selon G. CAZES et J. DOMINGO (1) citant Harry BOEKLE et G. BLARDONE, s'ordonner en quatre rubriques principales :

1) Des déséquilibres techniques, entre les îlots modernes utilisant les techniques industrielles et l'économie traditionnelle fidèle aux techniques artisanales.

2) Des déséquilibres économiques (ou fonctionnels) entre secteurs modernes à productivité et à revenus monétaires relativement élevés et secteurs traditionnels figés, caractérisés par la faiblesse de la productivité, du revenu et de la consommation.

3) Des déséquilibres géographiques (ou spatiaux ou territoriaux) entre régions d'économie modernisée (infrastructures, industries, villes, ports) et zones d'exploitation archaïques en position marginale.

(1) CAZES (G.) et DOMINGO (J.) : Les critères du sous-développement, 91, 320.

4) Des déséquilibres sociaux (ou structurels) entre individus, classes et groupes sociaux de niveau de revenu, de cadre et de genre de vie, de comportement et de style de relation foncièrement différents.

A la veille de l'intervention belge dans le bassin de l'Afrique Centrale, de nombreux Etats et royaumes de la région n'offrent plus qu'une apparence de cohérence. Bien que la circulation de personnes et de biens par le passé soit limitée, l'occupation effective et l'organisation de l'administration coloniale dans l'actuel territoire du Zaïre excitent la curiosité des indigènes qui, le moment venu, n'hésitent pas à collaborer avec celui qu'ils considèrent comme le diable, cet étranger homme blanc sorti des brumes océaniques.

Avec l'augmentation de la population blanche, écrit Mario DE SOUZA CLINGTON (1), se développe un processus d'urbanisation de type nouveau en Afrique Noire. L'expansion de la ville autour d'un noyau de peuplement européen accentue la discrimination socio-économique à caractère social.

Le mouvement d'exode rural se développe en deux temps. Dans les premières décennies de l'établissement colonial, bien que les statistiques ne le signalent pas, très peu de gens se hasardent à aller au-delà des frontières de leur région natale. Cette période est celle de la "participation" et de la lutte contre les négriers arabes. Les indigènes craignent encore le Blanc comme la peste, et l'annonce de son arrivée ou de son passage dans un village provoque une psychose de peur dans la population locale. Le commerce d'esclaves existe encore ici et là en Afrique. Et l'indigène ne fait pas la différence entre l'Européen et l'Arabe : tous les deux ne sont-ils pas Blancs.

(1) DE SOUZA CLINGTON (Mario) : Angola libre, III, 318.

Il faut se rappeler aussi que c'est par la coercition que l'économie marchande s'impose et pénètre l'économie de subsistance dans un délai aussi court. Ce qui prouve que les pionniers de la colonisation ne se comportent pas, comme certains inclinent à le croire, en hommes sentimentaux. Nous connaissons dans leurs atrocités trop d'agissements de sociétés privées et de leurs agents recruteurs de main-d'oeuvre indigène pour en douter si peu que ce soit. Que l'implantation de l'économie coloniale au Zaïre constitue une opération douloureuse, cela est bien connu. En tout cas, la politique indigène de l'Etat Indépendant du Congo et les exactions de sociétés d'exploitation sur les populations autochtones contribue maladroitement à cette image du terrorisme colonial.

STANLEY pourtant, au terme de son émouvante carrière coloniale, et dans un entretien avec Sa Majesté Léopold II, Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, manifeste déjà son inquiétude quant aux mauvais traitements de populations du Zaïre et craint qu'ils nuisent aux bons rapports entre Noirs et Blancs et mettent en cause l'effort de mise en valeur du territoire. Aussi souhaite-t-il à cet effet que l'on traite avec douceur les indigènes que l'on ferait travailler, et qu'on leur donne un salaire équitable, pour que, dit-il, l'influence des Blancs se répande rapidement, car les rumeurs se propagent vite, d'une manière également mystérieuse : les bonnes nouvelles voyagent comme les mauvaises. "C'est à cette seule condition, poursuit-il, que chaque mois verra s'accroître le nombre des indigènes désireux de s'associer à l'oeuvre des étrangers (1).

Il est regrettable de constater que les gouvernements coloniaux belges n'appliquent pas une pareille ligne de conduite, qui rehausserait l'image de grandeur de leur oeuvre

(1) STANLEY (Dorothy) : op. cité, pp. 248-249.

civilisatrice qu'éclaboussent certains agents coloniaux trop peu scrupuleux ou des sociétés privées assoiffées de gains.

A propos de l'une des plus infâmes manoeuvres pratiquées par les puissances coloniales, WODDIS (1) indique que "le brigandage des pays africains et l'imposition de la taxe par tête et par case avaient pour objet de chasser les Africains de leurs terres et de les forcer à prendre un emploi de salarié chez un Européen".

Ce brigandage est pourtant contraire à la Charte Coloniale sur le gouvernement du Congo Belge, qui garantit la liberté du travail. Son article 2 stipule : "Nul ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de particuliers ou de sociétés" (2). Contraindre un être humain à travailler non pour lui-même, non pas pour la communauté à laquelle il appartient, mais pour des étrangers qu'il n'a jamais vus, qu'il ne connaîtra jamais et qui ne lui rendront jamais service, c'est évidemment maintenir ou rétablir l'esclavage. "Je ne vois pas, s'est étonné M. ROYER, sous quelle formule on pourrait masquer le caractère odieux d'un pareil système de colonisation" (3).

Il est hors de propos que nous nous engagions dans un débat stérile qui nous éloignerait de notre objectif primitif, celui de suivre les mutations sociales consécutives à cette ouverture de notre pays aux influences étrangères.

Il faut noter que, si la violence administrative à laquelle nous faisons allusion a un impact sur le phénomène

(1) WODDIS (Jack) : in Présence Africaine, n° 44, 1962.

(2) HALEWYCK (Michel) : La Charte Coloniale, Loi du 18 Octobre 1908 sur le gouvernement du Congo Belge, p. 56.

(3) HALEWYCK (Michel) : op. cité, 92, 321.

de l'exode rural, c'est-à-dire de la désertion de populations paysannes de leur terroir ancestral, leur agglomération vertigineuse, ainsi que le montre le tableau ci-après, autour et dans les zones où se développent des activités économiques nouvelles, est due à plusieurs facteurs, au rang desquels vient en tête cet irrésistible penchant des Zaïrois vers le mode de vie européen. De même, on peut aussi affirmer qu'ils quittent leur terroir par le fait qu'à la ségrégation géographique s'ajoute un abîme culturel entre le monde rural d'une part et le secteur urbain de l'autre. En effet, à mesure que se répandent les effets pernicioeux de la circulation des biens de prestige importés et que se développe l'effort de mise en valeur du pays, les résistances des populations devant la fascination du mode de vie européen, de même se disloquent et tombent avec le temps des vieux tabous et des coutumes rétrogrades. Chacun se fait volontiers -car il n'y a pas d'autre alternative- producteur marchand ou salarié. C'est donc l'appât du confort matériel qui mobilise l'intérêt de la population, de sorte que le dépeuplement rural se poursuit et que la vie dans les villages de l'intérieur continue à décliner au profit des villes.

Tableau 4
EVOLUTION DE LA POPULATION ZAIROISE

Années	Population totale (en milliers)	Population urbaine (en milliers)	%
1935	8,8	0,6	6
1938	10,4	0,9	8,8
1945	11,0	1,5	14,8
1950	11,5	2,1	18,7
1955	12,5	2,8	23,7
1957	13,1	3,04	23,1
1958	13,5	3,07	22,7

Source : MERLIER, op. cité, p. 147.

Il est indiscutable que la colonisation, à travers sa politique tous azimuts, ébranle profondément l'équilibre social des institutions traditionnelles. En créant des besoins nouveaux, le système colonial et, par la suite, la société délirante post-coloniale, ont modifié, et modifient encore, l'écologie sociale du Zaïre. La présence coloniale, écrit Jacques LOMBARD, en imposant aux divers groupements sociaux son régime de paix, détermina un ensemble de changements de caractère démographique ou écologique (1).

Tout le monde admet le rôle négatif que joue l'exode rural dans l'économie dominée des jeunes nations. Tout en participant à l'éclatement des sociétés ancestrales, l'exode rural est un moyen d'évasion, de libéralisation des contraintes séculaires des tribus. Outre sa justification de développement économique et de promotion sociale, l'exode rural présente pour nombre de jeunes gens l'unique voie de salut. Ils manifestent par cet acte leur désir de se libérer des contraintes coutumières et de l'asservissement moral du monde ancestral, tout comme celui d'échapper aux corvées de portage ou aux tracasseries des agents territoriaux. Aussi, l'article 5 du décret du 3 Juin 1906 sur les chefferies indigènes stipule qu'"aucun membre d'une chefferie ne pourra, sans l'autorisation expresse de son chef, s'éloigner de la chefferie pour se fixer sur le territoire d'une autre chefferie" (2). L'administration coloniale tente de justifier cette loi limitant la liberté de circulation des personnes à l'intérieur des chefferies indigènes, en prétendant que cette prescription sert à la fois les intérêts de l'indigène et les intérêts sociaux : les intérêts de l'indigène, car les rivalités existant entre les villages rendent, dans l'état actuel de la civilisation congolaise

(1) LOMBARD (Jacques) : Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire, p. 75.

(2) HALEWYCK (Michel) : op. cité, t. 1, p. 82.

(entendez par civilisation "zaïroise"), les migrations dangereuses ; les intérêts sociaux, car d'incessants déplacements permettraient aux Noirs de se soustraire aisément à leurs obligations envers l'Etat.

Bien que cette "fuite" soit mal appréciée des anciens, il n'en reste pas moins que l'exode rural, faute d'un développement harmonieux et équilibré du pays, est considéré par les peuples de l'arrière-pays, à tort d'ailleurs, comme un facteur d'intégration et de promotion sociale.

Ce qui précède (cf. le tableau 4) nous amène à la conclusion suivante :

Le mouvement d'exode connaît, au cours de la période coloniale, deux tendances : les populations sont réticentes dans les premiers temps. Du fait aussi que les migrations au niveau tant régional que national sont soumises à un contrôle sévère (1), l'interpénétration des différents peuples zaïrois est moins significative. Ceux qui sont forcés de se séparer de leurs, et en particulier des gens recrutés pour les corvées de portage ou des ouvriers forcés à travailler "temporairement" pour le compte de certaines sociétés privées, représentent une petite minorité. Le retour de ces "enfants prodiges" est l'occasion de grandes manifestations dans le clan. Les cadeaux qu'ils apportent et distribuent gracieusement à leur famille d'une part, et d'autre part les histoires invraisemblables qu'ils racontent à propos de la vie facile dans les "villes des Blancs", c'est-à-dire "buala dia mundele", et des avantages socio-culturels ainsi que des libertés qu'elles offrent, ont un impact évident dans le "mythe urbain", et fascinant, impact évoqué par J. M. ALBERTINI (2)

(1) BAUMER (Guy) : Les Centres Indigènes extra-coutumiers au Congo Belge, pp. 130-151.

(2) ALBERTINI (J. M.) : Les mécanismes du sous-développement, p. 62.

SAMIR AMIN fait remarquer à ce propos que l'introduction de produits européens de luxe d'une part, et la généralisation de l'usage monétaire de l'autre, apportent un changement fondamental dans le mode de vie africaine, à tel point que la dot, qui jusqu'alors avait gardé un caractère ancestral et symbolique, se monétarise et devient pour chacun une valeur marchande et spéculative.

Dès lors que de nouveaux besoins sociaux apparaissent, il devient plus qu'urgent à toute famille de se procurer, quoi qu'il arrive, la monnaie européenne qui, désormais, sert de valeur d'échange dans toutes les transactions commerciales et sociales. Contraint de payer son impôt en cette monnaie, l'indigène du Zaïre se trouve pris dans l'engrenage du système capitaliste et se voit forcé de jouer pleinement le jeu, mais en fait, sa part de manoeuvres se réduit, comme une peau de chagrin. Il n'a que deux issues : se faire producteur marchand ou se prolétarianiser.

Qu'on se trouve en présence d'une politique délibérée de pouvoirs coloniaux qui organisent des migrations internes à partir des régions qu'ils abandonnent à leur pauvreté pour servir des réserves de main-d'oeuvre aux zones de plantations et de mines, SAMIR AMIN et nombre d'autres auteurs ne le mettent pas en doute (1). "Sans grande possibilité de

(1) SAMIR AMIN : Le développement inégal, pp. 278-324. Voir aussi :

MEILLASSOUX (C.) : Femmes, greniers et capitaux, pp. 135-205.

CAZES (G.) et DOMINGO (J.) : Les critères du sous-développement, pp. 91-102.

FAYOT (Charles J.) : Esclavage et travail obligatoire, la main-d'oeuvre non volontaire en Afrique.

REY (Pierre Philippe) : Colonisation, néocolonisation et transition au capitalisme, pp. 293-522.

travail, et presque sans revenus, remarque ALBERTINI (1), les anciens ruraux se sont agglomérés dans les bidonvilles", autour de la ville européenne, cette cité interdite où tout vagabondage est sévèrement réprimé.

L'essor de "l'urbain", îlot de prospérité factice puisque son économie manque d'assises solides, divise le pays en deux zones distinctes :

Les échappés de l'enfer de Sisyphe que représente la région rurale, paraissent si "heureux" dans leur nouveau statut social qu'ils arrivent à traiter avec dédain et mépris les villageois. Se considérant "mundele ndombe", terme Kongo qui signifie Blanc à la peau noire, eux aussi, comme naguère les Blancs, disent des ruraux qu'ils sont "sauvages", c'est-à-dire "basenzi" en langue Kongo et "movila" en jargon lingala, cette autre langue parlée à Kinshasa, la capitale du Zaïre. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la ville soit devenue un symbole de réussite sociale, quoique la majorité de ses habitants vivent dans des conditions économiques proches de la misère.

Mais la ville est-elle un mythe ou masque-t-elle une réalité sociale ? Elle est les deux à la fois et, sans faire de sociologie urbaine, il est connu de tout le monde que la prospérité économique du Zaïre, hier comme aujourd'hui et il serait superflu de vouloir le prouver, a profité et profite davantage aux zones urbanisées qu'aux régions rurales.

"Victimes du mythe urbain", écrit par ailleurs ALBERTINI (2), les masses rurales affluent dans les villes. Mais cet appel était et, on peut le dire, est encore sans

(1) ALBERTINI (J. M.) : Les mécanismes du sous-développement, p. 62.

(2) ALBERTINI (J. M.) : op. cité, p. 62.

rapport avec les besoins de main-d'oeuvre. C'est là une des caractéristiques des villes zaïroises dont parle MERLIER dans son ouvrage (1) quand il déclare que leur croissance est rythmée par la conjoncture mondiale : chaque crise économique importante ralentit leur essor et même détermine un reflux partiel de la main-d'oeuvre vers les campagnes ; au contraire, en période de hausse sur les matières premières, d'expansion économique et de conflits, le marché du travail s'élargit rapidement. Qu'une fraction grandissante de la population rurale succombe au mythe urbain, cela n'étonne plus personne. Mais l'attrait de la ville n'est peut-être pas dépourvu de sens pour ces misérables ruraux qui ont toujours beaucoup moins bénéficié des avantages du progrès socio-économique (2).

L'économie zaïroise connaît dans l'entre deux guerres mondiales et après 1945, un boom considérable. Cette croissance exige donc l'emploi d'une main-d'oeuvre africaine de plus en plus nombreuse.

Cette étude de la F.E.C., qui confirme le point de vue de MERLIER (3), indique entre autre que de 1940 à 1958 la main-d'oeuvre masculine salariée -cf. le tableau ci-après- passe de 536 000 personnes à 1 102 270 et son importance par rapport au nombre d'hommes adultes valides de 20 à 35 %. L'augmentation des effectifs est la plus marquée de 1940 à 1944 pendant la guerre et de 1947 à 1951, quand les économies occidentales se rétablissent du dernier conflit et qu'elles ont un impérieux besoin de matières premières. D'après cette même étude, le rythme de recrutement se ralentit depuis 1952 par suite de la mécanisation progressive des entreprises, provoquée elle-même par la hausse des salaires.

-
- (1) MERLIER (Michel) : Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance, p. 146.
- (2) LEMBORELLE (Antoine) : Le Fonds du Bien Etre Indigène, pp. 125-134.
- (3) MERLIER (Michel) : op. cité, p. 146.

Tableau 5

EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE MASCULINE ZAIROISE SALARIEE
1940-1958

Années	Nb unités	% par rapport aux hommes adultes valides	% d'accroissement par rapport à l'année précédente
1940	536 000	20,6	-
1945	701 101	25,5	+ 30,8
1946	730 569	26,5	+ 4,2
1947	755 109	27,3	+ 3,4
1948	847 012	30,2	+ 12,2
1949	892 515	31,5	+ 5,4
1950	962 009	33,3	+ 7,8
1951	1 030 925	35,5	+ 7,2
1952	1 077 693	36,5	+ 4,5
1953	1 109 601	37,5	+ 3,0
1954	1 146 284	38,4	+ 3,3
1955	1 182 871	38,9	+ 3,2
1956	1 197 896	38,9	+ 1,3
1957	1 147 712	37,1	- 4,2
1958	1 102 270	35,0	- 4,0

Source : F.E.C., p. 23.

La population vivant du travail salarié -les salariés et leur famille- s'élève en 1957 à 3 426 000 personnes, soit plus du quart de la population totale du Zaïre à cette époque. Le mouvement d'exode rural est donc particulièrement important dans les années cinquante, ainsi que le montre le tableau de la page précédente.

Le Zaïre, malgré l'importance de son mouvement d'exode rural, reste un pays essentiellement agricole. Sa population vivant de l'agriculture est de loin la plus importante. Toutefois, son taux annuel de croissance reste nettement inférieur à celui de la population urbaine, qui est de 7,4 % contre 1,3 % pour la population rurale entre 1950 et 1970.

L'exode rural, affirment Sylvain de COSTER et Pol GEORIS (1), cause des modifications profondes dans les structures sociales et augmente constamment. Il faut noter avec les mêmes auteurs que, si cet accroissement n'atteint pas partout les mêmes proportions, il n'en reste pas moins généralisé. L'exemple de Kinshasa, capitale du Zaïre, illustre bien ce phénomène. Sa population décuple entre 1935 et 1955, passant de 25 000 habitants à 350 000 habitants. Elle est successivement de 50 000 habitants en 1940, 100 000 habitants en 1945 et 200 000 habitants en 1950. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1960 au moment de l'indépendance, elle atteint le cap de 450 000 habitants (2).

(1) COSTER (Sylvain de) et GEORIS (Pol) : op. cité., p. 19.

(2) cf. Tableaux annexe VI.

Notre souci dans ces pages est double : de même que nous avons précédemment décrit les facteurs endogènes de la société zaïroise précoloniale, en insistant plus particulièrement sur l'état des populations, notre attention se porte ici sur des facteurs exogènes, et nous essayons, de ce fait, de montrer en quoi l'avènement colonial d'une part et l'implantation de minorités étrangères et des industries modernes qu'il entraîne, de l'autre, favorisent, ainsi que l'a montré l'étude de Sylvain de COSTER et Pol GEORGIS (1), la dislocation de cadres sociaux traditionnels par la détribalisation et le développement d'une véritable mutation sociale.

Certes, nous ne réussissons peut-être pas à élucider dans tous ses détails les problèmes posés par cette mutation sociale. Nous passons du moins en revue ceux qui ont trait au développement économique et aux inévitables transformations sociales : développement urbain rapide et dislocation de cadres sociaux traditionnels que ce développement économique entraîne.

Aussi le moment est-il maintenant, venu de nous pencher sur l'autre volet de la mutation sociale : il s'agit particulièrement de l'éducation -à l'européenne- et des changements dans les mouvements démographiques dûs d'une part à la suite de l'interpénétration des peuples du Zaïre et d'autre part par l'introduction des mesures médico-sociales modernes. Nous traitons d'abord le volet concernant l'éducation, et ensuite celui concernant l'état des populations autochtones durant cette période coloniale.

(1) COSTER (Sylvain de) et GEORGIS (Pol) : Ascension sociale et Enseignement dans les Etats et dans les territoires de l'Afrique Moyenne, p. 19.

Tableau 6

DISTRIBUTION DE LA POPULATION URBAINE ET RURALE (enquêtes démographiques 1955-1957)

Province et District	Estimation population (en milliers)			Total (a)	Pourcentage population estimée			Superficie (km ²)	Densité au km ² rapport (a)/(b)
	rurale	CEL (1)	urbaine		rurale	C.E.L.	urbaine		
Léopoldville Province	2 278	294	478	3 050	74.7	9.6	15.7	357.7	8.5
Léopoldville	16		302	318	5.1		94.9		
Lac Léopold II	209	33	29 (1)	271	77.0	12.2	10.8	127.2	2.1
Kwilu	987	117	40	1 143	86.3	10.2	3.5	78.4	1.5
Kwango	447	17	2	466	96.0	3.6	5	93.3	5.0
Bas-Congo	257	70	84	412	62.5	17.1	20.5	14.4	2.9
Cataractes	362	57	20	439	82.4	13.1	4.6	44.2	9.9
Equateur Province	1 368	312	76	1 756	77.9	17.8	4.4	402.1	
Equateur	224	45	34	302	74.0	14.8	11.2	102.7	2.9
Mongala	383	114	22	519	73.8	21.9	4.3	101.5	5.1
Ubangui	450	73	16	539	83.5	13.5	3.0	64.9	8.3
Tshuapa	311	81	4	395	78.6	20.4	1.0	133.0	3.0
Orientale Province	1 807	370	158	2 336	77.4	15.9	6.8	503.2	4.6
Stanleyville	423	132	81	635	66.6	20.7	12.7	199.6	3.2
Ituri	529	111	12	651	81.3	17.0	1.7	65.7	10.0
Bas-Uele	379	63	25	468	81.0	13.6	5.4	148.3	3.2
Haut-Uele	477	64	41	582	81.9	11.1	7.0	89.7	6.5
Kivu Province	1 601	339	72	2 013	79.6	16.9	3.6	259.0	7.8
Sud-Kivu	692	109	31	831	83.1	13.2	3.7	64.7	1.3
Nord-Kivu	615	102	18	735	83.8	13.9	2.4	62.0	1.2
Maniema	295	128	23	447	66.0	28.7	5.3	132.3	3.4
Katanga Province	975	148	378	1 501	65.0	9.9	25.2	496.7	3.0
Elisabethville			140	140			100.0		
Tanganika	294	40	63	397	74.0	10.0	15.9	135.0	2.9
Lualaba	146	46	129	320	45.4	14.4	40.2	88.7	3.6
Haut-Lomani	380	42	30	452	84.0	9.4	6.6	163.3	2.8
Luapula-Moero	156	20	16	192	81.5	10.3	8.2	109.0	1.8
Kasai Province	1 890	128	103	2 121	89.1	6.0	4.9	323.1	6.6
Lulus	580	26	49	654	88.6	4.0	7.5	48.1	1.4
Sankuru	455	30	9	494	92.1	6.1	1.8	117.6	4.2
Kabinda	430	27	23	480	89.5	5.7	4.8	61.8	7.8
Kasai	426	44	23	493	86.4	9.0	4.6	95.6	5.2
Congo	9 921	1 591	1 265	12 777	77.6	12.5	9.9	2 341.9	5.5

TABLEAU N° 7

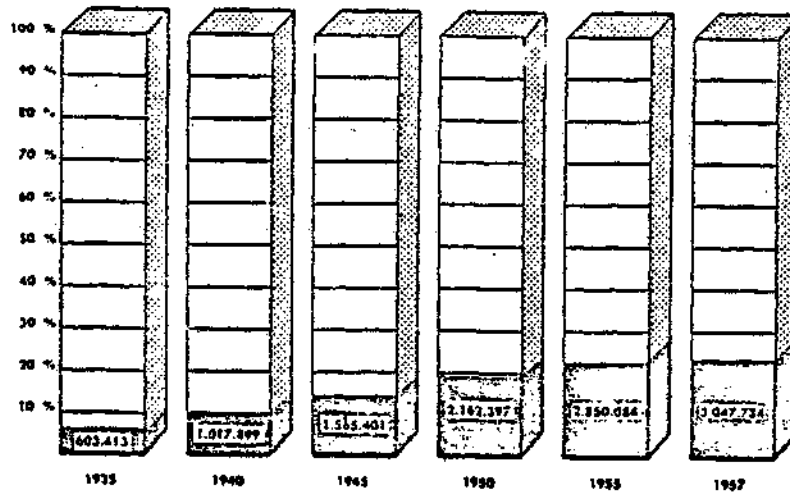
Population autochtone ayant quitté le milieu coutumier

Source : Services du Gouvernement Général du Congo Belge.

	PROVINCES						CONGO
	Léopold-ville	Equateur	Orientale	Kivu	Katanga	Kasai	
Adultes :							
hommes	269.267	150.968	207.337	133.697	172.636	76.309	990.017
femmes	194.943	98.712	147.345	98.375	129.704	69.579	741.169
Total ...	464.210	249.680	354.682	232.072	302.340	145.888	1.731.186
Enfants :							
garçons	201.478	75.440	101.876	95.929	142.192	59.225	675.140
filles	192.254	72.235	94.494	90.767	116.190	55.270	641.408
Total ...	393.732	147.675	196.370	186.696	258.382	114.495	1.314.548
Total général ...	857.942	397.355	551.052	418.768	560.722	260.383	3.045.734
% de la population totale	27,65	12,61	17,08	12,05	18,17	8,55	25,15

Progression de l'exode vers les milieux non coutumiers

Source : Services du Gouvernement Général du Congo Belge.



Les blocs montrent, par rapport à la population totale, le pourcentage de Congolais ayant quitté le milieu coutumier. Les chiffres indiquent le total de ceux-ci.

Tableau 7 (suite)

LOCALITES DE PLUS DE 10.000 HABITANTS

Localité	Population		Localité	Population	
	autochtone	non autochtone		autochtone	non autochtone
Léopoldville.....	359.332	20.982	Kindu.....	23.296	799
Elisabethville.....	171.447	13.807	Kipushi.....	19.363	891
Jadotville.....	73.605	4.782	Kolwezi.....	17.679	4.042
Stanleyville.....	73.363	5.095	Thysville.....	15.025	846
Luluabourg.....	60.912	3.228	Kamina.....	14.465	2.528
Matadi.....	54.036	1.825	Kikwit.....	14.194	494
Coquilhatville.....	31.689	1.480	Paulis.....	14.443	750
Bukavu.....	30.178	4.327	Yangambi.....	14.382	635
Albertville.....	29.790	1.296	Aketi.....	12.325	435
Bakwanga... ..	27.947	877	Buta.....	11.225	393
Manono.....	27.305	488	Butembo.....	10.916	333
Boma.....	26.961	950	Bunia.....	9.331	671

Source : Statistiques 1957. Discours Conseil Gouvernement.

Tableau 7 (suite)

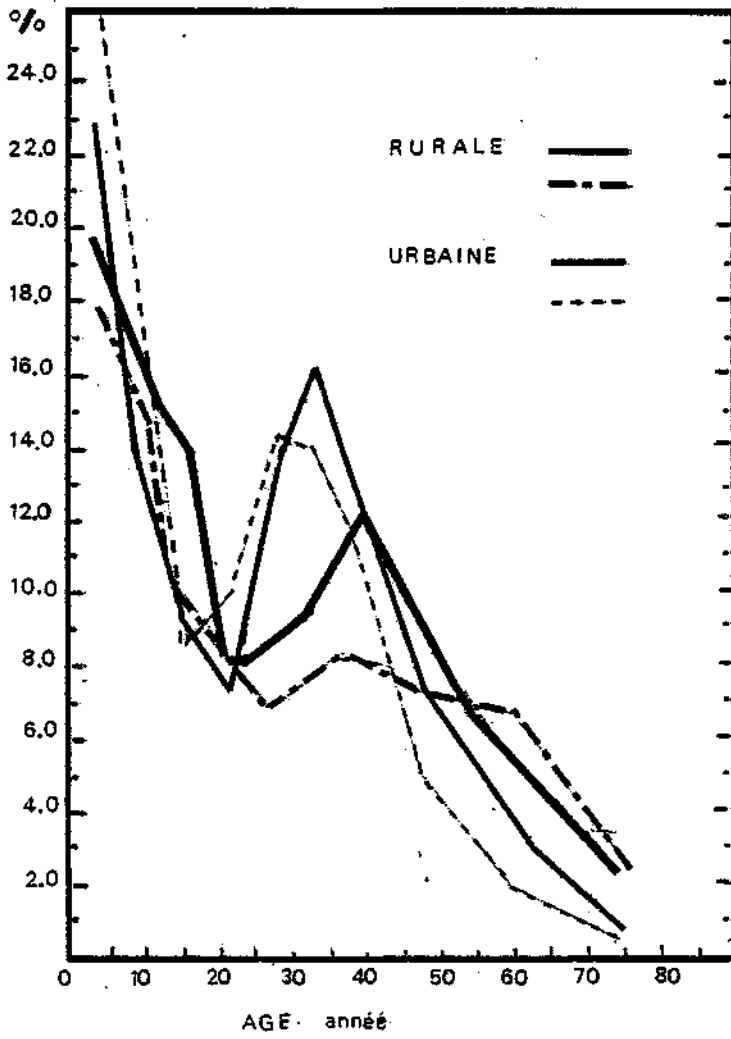
COMPOSITION DE LA POPULATION DE LEOPOLDVILLE

Population africaine (au 31 décembre 1957)	Population non africaine (au 3 janvier 1958)
Adultes..... 196.091	Adultes..... 13.092
dont :	dont :
hommes..... 114.640	hommes..... 6.924
femmes..... 81.451	femmes..... 6.168
Enfants..... 163.241	Enfants..... 7.890
dont :	dont :
garçons..... 83.166	garçons..... 4.041
filles..... 80.075	filles..... 3.849
Total.. 359 332	Total.. 20.982

Source : Services de la ville de Léopoldville.

GRAPHIQUE N° 1

DISTRIBUTION POPULATION SELON AGE ET SEXE



Source: BRASS op. cité p 271

CHAPITRE VII

L'ENSEIGNEMENT SOUS LA COLONISATION ET L'INTEGRATION SOCIALE

Personne n'aurait jamais imaginé que la mise en valeur du Zaïre, naguère Etat Indépendant, puis colonie Belge, soit à la seule charge de l'Etat colonial. Mais elle est, au contraire, l'oeuvre commune de tous les fils et de toutes les filles de la Belgique et du Zaïre. Chacun, dans la mesure du possible, y apporte sa contribution. Néanmoins la part du capital financier et technique apparaît déterminante. Et il n'est pas exagéré d'affirmer que cette mise en valeur est rendue possible grâce aux investissements privés. Ainsi que le confirme l'étude de Philippe REY consacrée au Congo (1), la participation privée contribue de façon très importante au développement des pays africains.

Certes, la mise en valeur d'un territoire colonial n'est pas seulement économique. Elle est une oeuvre de civilisation multiforme qu'assument des hommes, des organismes scientifiques ou des missionnaires, sous la protection et le contrôle de l'administration coloniale. La Conférence de

(1) REY (Philippe) : Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme, p. 298.

Voir aussi :

BLANCHARD (G.) : Etude sur la formation et la constitution politique de l'Etat Indépendant du Congo.

PIERATONI (R.) : Le traité de Berlin de 1885 et l'Etat Indépendant du Congo.

IBANEZ DE IBERO (C.) : La mise en valeur du Congo Belge.

Berlin de 1885 est à ce point explicite car, outre ses objectifs politiques et économiques, elle mit l'accent sur la coopération internationale et insiste pour que les populations locales soient associées à la "civilisation", en fournissant aux habitants les moyens de s'instruire, en encourageant les missions et les entreprises de nature à propager les connaissances utiles...

Or, il se trouve que l'administration, aux prises avec ses préoccupations quotidiennes d'assurer la sécurité de ses agents et les intérêts économiques coloniaux, ne consacre pas suffisamment de temps aux problèmes touchant l'organisation de l'enseignement et de l'éducation des populations autochtones, excepté son souci de leur encadrement administratif (1). Ainsi, confie-t-elle cette lourde tâche à des fonctionnaires attitrés, à des particuliers, aux missions chrétiennes et autres organismes philanthropiques, comme le prévoit l'article 5 de la Charte Coloniale (Loi du 18 Octobre 1908). En effet, instituant des Ecoles Publiques, l'Etat peut les placer sous la direction de fonctionnaires s'adonnant exclusivement à leurs attributions d'éducateurs. Il peut aussi les confier à des particuliers qui, consacrant la première partie de la journée à l'enseignement, en réservent la seconde à des travaux personnels : ces particuliers, véritables agents de l'Etat, doivent se conformer à son programme, assurer la diffusion de ses langues nationales, se prêter au contrôle de ses inspecteurs ; en retour de leurs services, ils touchent des rétributions variées : subventions, avantages matériels, contrepartie de leur activité scolaire.

En confiant le monopole de l'enseignement et de l'éducation des populations autochtones de la colonie à l'Eglise, l'Etat suit la voie de la raison. "Il me semble,

(1) HALEWYCK (Michel) : op. cité, p. 192.

écrit J. MAZE, que nous avons considéré le problème (la formation morale religieuse des autochtones) d'assez haut, pour du même coup, mettre en lumière l'inanité du laïcisme dans l'oeuvre civilisatrice qui incombe à l'enseignement colonial. Il n'y a pas de morale laïque. Il ne peut y avoir que des morales religieuses" (1). Les missions chrétiennes sont bien placées pour remplir cette lourde tâche d'éducation coloniale. Un décret de l'Etat Indépendant du Congo, du 23 Octobre 1906, resté obligatoire en vertu de l'article 6 de la Charte, exempte de tout impôt les institutions et entreprises philanthropiques, charitables ou scientifiques déclarées par décret d'utilité publique, tels que les hôpitaux et hospices, les établissements d'instruction, les écoles professionnelles, les orphelinats...

Cependant, l'Etat Indépendant du Congo, confondant l'exercice de la puissance publique avec ses transactions d'ordre privé, attribue parfois à des entreprises industrielles ou commerciales des exemptions d'impôt comme contre-valeur d'avantages consentis à son profit. C'est le cas du décret du 28 Octobre 1906 portant création de la Société Union Minière du Haut Katanga, et dont l'article 3 exonère la société de toutes taxes ou redevances minières. L'Etat Colonial est en effet persuadé que tous ont un rôle considérable à jouer dans l'accomplissement de l'oeuvre civilisatrice, les missionnaires enseignants en particulier, en raison de leur état civil, leur nature et les exigences de leur profession.

Que l'Etat Colonial ait confié la charge de l'enseignement et de l'éducation des populations autochtones à l'Eglise, cela n'étonne pas. En effet, cette prise en charge de l'enseignement par les missions chrétiennes présente pour

(1) MAZE (J.) : La collaboration scolaire des gouvernements coloniaux et des missions, p. 32.

les pouvoirs publics de nombreux avantages. Sans négliger les avantages financiers, affirme KIMENA KEKWAKWA, dans une étude sur la politique scolaire de l'Etat colonial Belge (1), l'Eglise assure, au-delà de l'éducation scolaire, la formation sociale, morale et religieuse et permet des contacts féconds avec les masses populaires. Un prêtre-enseignant vit en étroite relation avec les populations autochtones, auprès de qui il mène son apostolat. Il est, parmi elles, pour paraphraser MAO, comme "un poisson dans l'eau". La conséquence logique de ces rapports étroits est qu'il se fait aimer par les masses, qui assimilent facilement son enseignement, et, de son côté, le missionnaire connaît les coutumes et la langue de la population.

Nous constatons, avec J. MAZE (2), que "la connaissance de la langue est la clef de la science de l'indigène. Cette connaissance doit être parfaite. Sans une réelle maîtrise de la langue, il est ridicule de prétendre gagner la confiance et l'amitié qui sont nécessaires aux relations familières, quotidiennes, prolongées, en dehors desquelles l'indigène ne se laisse jamais pénétrer". Plus près de nous, BAUMANN et WESTERMANN font la même observation. "Les missions chrétiennes, écrivent-ils (3), ne pourront renoncer à l'utilisation des langues indigènes si elles veulent rester fidèles à leur but ; même s'il ne s'agit pas d'entretenir et de cultiver les traditions populaires, elles savent par expériences faites, qu'elles ne sauraient atteindre les personnes âgées et la masse populaire qu'en se servant de leur idiome". Il y a lieu de remarquer toutefois que les missionnaires arrivent à une compréhension intime des forces qui agissent dans les

(1) KIMENA KERWAKWA (K.) : La politique scolaire de l'Etat colonial vis-à-vis des missions religieuses au Congo Belge, pp. 163-196.

(2) MAZE (J.) : La collaboration scolaire des gouvernements coloniaux et des missions, p. 23.

(3) BAUMANN et WESTERMANN : op. cité, pp. 487-488.

langues et par les liens sociaux, précisément parce qu'ils vivent étroitement mêlés aux indigènes et parce qu'il leur faut édifier une Eglise fondée sur le sol national.

Pour le gouvernement colonial, la prise en charge par l'Eglise catholique de l'éducation des masses autochtones répond à un certain souci de sécurité, de même qu'elle rend leur contrôle plus aisé et efficace de par l'étroite relation de l'Eglise avec ces dernières. Car, sans le vouloir, celle-ci joue en plus de son rôle spirituel, celui de liaison entre les populations indigènes et l'Etat colonial. C'est ainsi que Louis FRANCK, Ministre libéral de la Colonie, écrit sans gêne, en 1930 : "Ce qui nous donne surtout bon espoir, c'est que toute l'élite des coloniaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, est persuadée que seule la religion chrétienne catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos Noirs une conscience nette et intime de leur devoir, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique" (1).

Personne ne doute du concours de la religion chrétienne dans l'expansion de la civilisation occidentale dans le monde, et particulièrement en Afrique. Cela est trop connu de tous pour que nous entrions dans les détails. Contre la conception "païenne" de la vie sociale, morale et religieuse de l'indigène, l'action de "l'école (chrétienne) au Congo doit s'occuper avant tout de l'oeuvre de l'éducation, de la formation du caractère, de la volonté et de la discipline morale", ainsi que l'écrit DE JONGHE (2). Il ajoutera par ailleurs que le Noir, au contact de l'Européen, perd le respect des disciplines ancestrales, d'où la nécessité de la

(1) LE CONGO BELGE, Tome I, p. 311 ; Tome II, p. 208.

(2) DE JONGHE (E.) : L'enseignement des indigènes au Congo, Rapport de la XXI^e session du Congrès Colonial International de Paris, pp. 87-88.

morale chrétienne. Celle-ci doit se substituer lentement et progressivement aux règles coutumières ; aussi doit-elle figurer en tête du programme. "L'école au Congo, écrit MOULAERT (1), doit avoir un caractère national et être basée sur un fondement moral". Cette nécessité du caractère national de l'école coloniale a obligé l'Etat à soutenir les oeuvres enseignantes des missions, comme il soutient les oeuvres hospitalières.

C'est à ce titre que, dès le début, l'Etat Indépendant du Congo, sous la direction éclairée de Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, puis, à partir de 1908, le gouvernement colonial belge, associent, par de solides accords, les missions catholiques belges à l'oeuvre de l'éducation coloniale moyennant quelques avantages matériels. C'est ainsi qu'une Convention du 26 Mai 1906, conclue entre l'Etat Indépendant du Congo et le Saint Siège, délègue les missions catholiques pour donner l'instruction aux indigènes, suivant un programme à approuver par le Gouverneur Général : les écoles sont soumises au contrôle et à l'inspection du Gouverneur Général ou de son délégué. En rémunération de leurs bons offices, les missions obtiennent par établissement un lot de terres de 100 ou 200 hectares, frappées d'inaliénabilité (2).

Nul ne peut douter des véritables raisons de l'intervention européenne en Afrique, pas plus d'ailleurs de sa ferme volonté de transformer profondément, les institutions ancestrales, voire de leur substituer des modèles européens. Quel que persuasif que soit le discours colonial sur l'éducation des indigènes au Zaïre, celui-ci ne saurait masquer son caractère à la fois paternaliste, discriminatoire et assimilatif. Ainsi que le font remarquer BAUMANN et WESTERMANN,

(1) MOULAERT (G.) : op. cité, p. 524.

(2) LA CHARTE COLONIALE. Loi du 18 Octobre 1908.

l'enseignement, perçu comme l'ouverture des portes d'accès à la civilisation européenne et américaine, a pour objectif final d'assimiler complètement l'Africain à l'Européen (1). Poursuivant l'exploitation et la transformation économique au Zaïre selon les besoins et les intérêts de l'économie européenne, la Belgique applique les mêmes principes dans le domaine de l'éducation. A l'instar de l'éducation traditionnelle dans les sociétés zaïroises précoloniales, qui préparait l'enfant à la vie communautaire et en faisait un membre à part entière du groupe, l'éducation coloniale est, au contraire, motivée par le désir d'inculquer les valeurs européennes et de former des individus au service de l'Etat colonial. Ce faisant, elle répond à l'esprit de l'Acte final de la Conférence de Berlin de 1885 sur le bassin conventionnel de l'Afrique Centrale et de l'article 5 de la Charte Coloniale de 1908, lesquels insistent pour ouvrir cette région du monde à la civilisation (européenne). Il va sans dire que l'intérêt que l'Etat prête à l'éducation, ainsi que le souligne Julius K. NEJERERE (2), est le résultat des besoins qu'il a en administrateurs locaux et en fonctionnaires subalternes. De plus, divers organismes religieux incluent l'alphabétisation et l'éducation générale dans leur travail d'évangélisation. L'éducation coloniale ne transmet donc pas les valeurs et le savoir de la société zaïroise d'une génération à l'autre. Elle est, tout au moins, une tentative délibérée de changer ces valeurs et de remplacer le savoir traditionnel par le savoir d'une société différente.

En outre, la politique coloniale Belge de l'éducation indigène reflète les préoccupations des groupes financiers qui, se servant du pouvoir colonial, poursuivirent leur pillage systématique de notre patrimoine ancestral et l'exploitation des populations africaines.

(1) BAUMANN et WESTERMANN : op. cité, p. 508.

(2) NEJERERE (Julius K.) : Indépendance et Education.

S'inspirant des conceptions de l'éducation de Lord LUGARD (1), le colonialisme belge s'oppose dès le début, à toute instruction livresque qui serait surtout dispensée dans une langue européenne. La base du relèvement de l'indigène serait, semble-t-il, dans le travail manuel. Ainsi, l'instruction primaire doit-elle céder le pas à l'instruction professionnelle, et, pour remplacer les disciplines tribales, l'autorité préconise la morale chrétienne. En conséquence, les Ecoles chrétiennes et professionnelles sont les seules autorisées aux indigènes. En condamnant cependant les disciplines tribales, ne détruisent-elles pas l'écologie sociale du monde Noir ? BAUMANN et WESTERMANN pensent plutôt que l'éducation chrétienne ne cherche pas à favoriser l'épanouissement d'une personnalité culturelle bantoue, mais artificielle et calquée.

L'éducation par le travail manuel n'est pourtant pas une invention du seul colonialisme belge. Nous retrouvons cette conception de l'éducation dans la pensée pédagogique classique. Théo DIETRICH, dans une esquisse de la pédagogie socialiste (2) écrit qu'au début de la révolution industrielle, on se préoccupe déjà de lier l'école au travail productif. L'école veut ainsi fournir la meilleure préparation à la vie, en introduisant dans son enseignement le travail productif. L'école pense pouvoir apprendre aux élèves à être travailleurs, appliqués, peu exigeants, toutes qualités donc qui sont considérées comme "des plus souhaitables pour le bas peuple". On attend de l'introduction du travail à l'école, non seulement une amélioration de la situation matérielle des pauvres, et un accroissement des possibilités économiques du pays, mais aussi par ce biais, une amélioration morale des hommes. Le travail doit éliminer l'oisiveté et orienter vers une vie conforme aux commandements de Dieu.

(1) MOULAERT (G.) : op. cité, p. 43.

(2) DIETRICH (Théo) : La pédagogie socialiste. Fondements et conceptions, pp. 17-18.

a) Organisation de l'enseignement sous la colonisation.

En décrivant les grandes phases de la naissance de l'enseignement colonial, notre intention est de mettre en lumière le caractère paternaliste de ce dernier, les objectifs et les intérêts sordides qu'il poursuit et défend. Ce faisant, il ne répond pas aux besoins des populations à qui il s'adresse. Les problèmes de cet enseignement colonial sont largement analysés dans la thèse que M. KALAMBOTTE consacre à l'enseignement national (1). Nous rappelons brièvement ici son organisation.

Tout d'abord, il faut noter qu'il vise deux objectifs fondamentaux : d'une part, assurer une alphabétisation élémentaire en vue de l'apprentissage d'un métier, soit dans une école d'apprentissage, soit dans la vie pratique ; d'autre part, préparer les élèves sélectionnés pour l'enseignement post-primaire, par une alphabétisation plus poussée et par un enseignement élémentaire des notions de la langue française.

L'enseignement primaire comprend trois degrés. Les deux premiers sont issus de structures définies officiellement en 1948 et le troisième de celles de 1956. Ces degrés sont inégalement répartis, comme l'indique le schéma ci-après.

1er Degré Primaire Ordinaire :

Durée : 5 années d'études.

Il est suivi par la majorité d'enfants dès qu'ils peuvent le suivre avec plus ou moins de succès. Les examens sélectifs sont organisés à l'issue de ce degré, permettant à une certaine partie d'élèves, dont le pourcentage de réussite varie entre 0,5 et 2,5 %, de poursuivre le second degré sélectionné.

(1) KALAMBOTE (J.) : Education et développement au Zaïre
(ex Congo Belge)



2e Degré Sélectionné :

Durée : 1 année d'études.

Les élèves ayant réussi les examens de fin d'année du second degré sélectionné peuvent être admis dans :

- . Les Ecoles d'Apprentissage pédagogique (E A P) :
Durée : 2 années d'études.
- . Les Ecoles de Moniteurs :
Durée : 3 années d'études.
- . Les Ecoles Moyennes Commerciales :
Durée : 3 années d'études.
- . Les Ecoles Professionnelles :
Durée : 3 années d'études.

L'admission dans ces écoles est soumise à plusieurs conditions, dont une attestation de baptême accordée par les autorités d'une mission religieuse ; ce certificat de baptême ne suffit parfois pas et une attestation de bonne vie et moeurs est exigée du candidat.

Pour retarder davantage l'accès des élèves à l'enseignement post-primaire, un

3e Degré Primaire Sélectionné

sera mis en place vers les années 1954. Celui-ci comprend :

1 année d'études.

C'est la 7e année préparatoire. Y sont admis tous les élèves ayant réussi les examens de fin d'études du 2e Degré Primaire Sélectionné, lorsqu'ils justifient avoir l'âge exigé par les conditions d'admission. Cet obstacle d'âge déçoit beaucoup d'enfants. Il faut y voir une politique délibérée de l'Etat colonial, qui limite à tout niveau l'accès vers l'enseignement

des enfants indigènes. En effet, l'entrée à l'école primaire est fixée vers 7-8 ans dans le milieu urbain. Dans les régions rurales, cette limite est reportée vers 9-10 ans, si ce n'est plus. Il est tout à fait clair qu'à la fin du cycle primaire, la plupart des enfants de ces régions sont déclarés trop âgés pour être admis dans le cours supérieur. De cette façon, les entreprises capitalistes ont une main-d'oeuvre peu instruite et l'administration coloniale des employés subalternes.

L'enseignement post-primaire est d'un niveau très bas. A l'accession du pays à l'indépendance, 95 % du personnel enseignant indigène ont suivi cette formation. Il va de soi que l'application des réformes et programmes dits métropolitains en 1958 est moins efficace dans le secteur d'enseignement indigène que dans celui réservé aux enfants européens où le personnel, en majorité belge, a une formation bien supérieure à celle de leurs collègues zaïrois.

L'enseignement supérieur est pratiquement inexistant pour les Noirs, les rares écoles supérieures de cette époque n'acceptant pas les gens de couleur. Les premières créations de cet enseignement apparaissent en 1925, avec la Fondation Médicale et le Centre Agronomique, patronnés par l'Université de Louvain. Officialisé en 1949, le Centre Universitaire de Lovanium est érigé en institution de "droit congolais". Néanmoins, il faut attendre 1954 pour que les étudiants autochtones y soient autorisés à poursuivre leurs études dans les disciplines permises aux gens de couleur, car les Sciences, le Droit... sont réservés aux seuls "maîtres" belges. En Février 1954, est créée à Lubumbashi (Katanga) l'Université Officielle du Congo, Katanga étant province minière du pays, coeur du grand holding Union Minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.), on peut facilement comprendre que cette dernière université est plutôt réservée à l'important colonat de cette province qu'aux autochtones. Toutefois, il faudrait souligner que les autochtones qui se préparent à participer à la hiérarchie ecclésiastique ont facilement accès à l'enseignement supérieur : grands et petits séminaires.

Le monopole de l'Eglise en matière d'enseignement se trouve un peu affaibli après la création des écoles laïques congolaises. Certains missionnaires et groupes sociaux de la métropole et de la colonie s'y opposent fermement. "Des conflits nombreux, et parfois violents, surgirent à mesure que le Ministre procédait à la mise en place d'institutions et de personnes non catholiques" (1). Ce Ministre de Colonies, socialiste de surcroît, est soutenu par une large couche d'intellectuels autochtones, qui commencent à prendre conscience de leur force politique et, bien sûr, par tous les milieux progressistes belges.

Ces écoles laïques, implantées d'abord dans les cités indigènes, s'adressent aux enfants de couches populaires. Elles sont mixtes, à l'opposé des écoles chrétiennes, où visiblement "la morale religieuse repousse la coéducation ainsi ^{des} que la persuasion des rôles sociaux différents aux deux sexes" (2).

A l'école laïque, garçons et filles suivent le même enseignement. A la différence de l'école missionnaire, l'école publique a une certaine attirance des milieux socio-économiques populaires : en plus de la gratuité du matériel scolaire (livres, cahiers, crayons, ardoises, plumes, etc...), les parents ne paient plus les frais de scolarisation (minerval). La compartimentation dans le secteur public de l'enseignement primaire en degrés inégalement déterminés (degré ordinaire et sélectionné) est reléguée au musée du passé, ceci depuis 1956. Les programmes rénovés sont adoptés dans tout le réseau laïc, L'enseignement missionnaire gardera encore ses anciennes structures.

(1) VERHAEGEN (Benoît) : Centre d'Etudes et de Documentation Africaines, 10/1971, p. 36.

(2) KALAMBOTE (J.) : op. cité, p. 24.

Ainsi existera-t-il trois réseaux d'enseignement primaire diamétralement opposés et éloignés les uns des autres quant à leur but et aux chances d'intégration sociale qu'ils accordent.

Ces réseaux sont :

- Enseignement laïc indigène.
- Enseignement laïc interracial (réservé aux enfants européens et à quelques enfants indigènes dont les parents sont considérés dans leur mode de vie comme européens).
- Enseignement missionnaire : catholique et protestant.

Ces réseaux seront encore en place jusqu'au lendemain de l'accession du Congo à l'Indépendance.

L'adoption du programme métropolitain dans l'enseignement laïc s'effectue en deux étapes :

- . Le programme de transition de 1956 ;
- . Le plan d'études belges en 1958.

Le premier met le point sur l'enseignement du français. Celui-ci devient la seconde langue. "La langue véhiculaire, lit-on dans ce programme, est le français". Toutefois, on indique que chez les débutants, les maîtres peuvent recourir à la langue maternelle des enfants en présence desquels on se trouve, et chaque fois que la nécessité de compréhension s'impose.

L'enseignement secondaire congolais suit la réformation du primaire : de 2 à 3 ans qu'il était, il passe à 4 ans pour le cycle court et à 6 ans pour le cycle long. Le souci d'améliorer sa qualité se manifeste dans son organisation.

Avec le plan d'Etudes de 1958, s'ébauche lentement une tentative d'uniformisation du programme métropolitain au Congo. Ces efforts seront poursuivis par les autorités congolaises lorsque le pays se libèrera de la tutelle coloniale.

Ce programme, en ce qui concerne le primaire, n'est suivi de façon efficace que dans les écoles interraciales : Athénée Royale de Kalina, Collège Albert, Collège Sacré-Coeur, Colonie scolaire de Boma. Ce réseau, assuré par un personnel européen et indigène formé dans les meilleures écoles, jouit d'une bonne réputation aux yeux des masses ouvrières. C'est pourquoi les parents indigènes, qui y envoient leurs enfants, sont assimilés aux Européens, tant les frais scolaires, les conditions socio-économiques exigées pour y être admis, paraissent des obstacles infranchissables pour ces derniers.

b) Ses principes dynamiques.

La politique de domination économique et sociale peut paraître à long terme incompatible avec l'institution généralisée des masses indigènes. Mais le désir de rentabiliser d'immenses réserves minières au profit de trusts internationaux et de la métropole l'emporte évidemment sur la fermeté. Cependant, la politique de l'éducation de ces institutions scolaires coloniales apparaît foncièrement raciste et ségrégationniste.

Que l'enseignement colonial soit moins promotionnel pour les colonisés, cela est tout à fait logique. En effet, les meilleures études sont le privilège de l'important colonat belge au Congo. Cette pratique de ségrégation scolaire a fondamentalement pour but de freiner l'afflux de masses d'enfants indigènes à l'école, d'où une série de mesures vexatoires et décourageantes pour les couches populaires. Certes, la ségrégation n'apparaît pas être l'unique arme dont l'Etat colonial

se sert pour priver des milliers d'enfants indigènes du droit à l'instruction. Mais toute la législation coloniale est conçue de façon à freiner l'accès de ceux-ci à l'éducation.

Naturellement, cette politique coloniale de l'Education coïncide-t-elle avec les coutumes et traditions féodales des diverses ethnies. Certaines de ces coutumes et traditions peuvent paraître comme un obstacle au progrès, et les victimes les plus touchées sont les filles, dont l'instruction est longtemps retardée. En effet, il paraît plus rentable d'élever sa fille selon les coutumes et traditions, puis la faire marier et empocher sa dot, que de l'envoyer à l'école des Blancs. Les garçons évitent de justesse les effets de cette conception féodale de l'éducation. Actuellement, tout semble bien marcher et on accorde une grande attention à l'éducation de tous les enfants des deux sexes.

L'enseignement indigène colonial est longtemps au centre des débats politiques, tout au long de cette période. Les différentes réformes qu'il subit prouvent bien son importance et les préoccupations paternelles de l'Etat colonial. Ces tentatives d'ajustement de l'idéologie coloniale de l'éducation se manifestent dans divers documents et commissions ayant déterminé les grandes lignes de celle-ci.

Nous en retiendrons les plus importantes :

1) La brochure jaune de 1929 :

Celle-ci, issue de la Commission Franck du 10 Juillet 1922, a pour tâche d'arrêter les principes de la politique scolaire au Congo. Il ressort de ce rapport certains aspects qu'il serait nécessaire de mettre en lumière :

- Primo, il insiste sur le fait que l'enseignement indigène est utilitaire et se limite aux notions élémentaires pouvant intéresser les indigènes dans leur milieu

socio-économique. La formation du caractère par la morale religieuse et par l'habitude du travail régulier, c'est-à-dire harassant et servile, doit dans toutes les écoles avoir le pas sur les disciplines scientifiques.

- Secundo, il comporte des disciplines d'éveil, dont les leçons d'intuition, ne dépassent pas le stade descriptif des objets du milieu environnant. Quant au calcul et au système métrique, ils ne consistent qu'en notions élémentaires des quatre opérations, le juste minimum qu'un ouvrier ou commis indigène doit acquérir.

Si le rapport insiste pour que cet enseignement soit utilitaire, cela ne veut cependant pas dire qu'il le soit véritablement. L'activité de travaux manuels et de l'agriculture, sur lesquels les auteurs du rapport insistent, ne résoud pas le problème de l'exode rural des jeunes. Loin de les fixer dans leur milieu traditionnel pour qu'ils participent à son développement, elle leur inculque le dégoût des travaux manuels et de toute pratique agricole... Mais ce n'est qu'un aspect des causes de l'exode rural. Un autre facteur de ce malaise social est la disparité économique créée à la suite de l'introduction de nouveaux rapports d'échange, du commerce capitaliste basé sur le profit, et par la désorganisation de l'harmonie des sociétés traditionnelles. L'éducation traditionnelle, qui lie étroitement l'homme à son milieu, n'assure pas cette fonction de fixation.

2) La réforme de 1938 et le programme de 1948.

La politique coloniale de l'Education, au moment où ces deux projets de réforme sont rendus publics, ne change pas dans son contenu philosophique et idéologique. Elle se radicalise même vers les années cinquante, période où l'éveil de conscience politique des intellectuels congolais est la plus manifeste.

Les rares observateurs qui s'intéressent aux problèmes de l'Education de la Colonie belge en Afrique Centrale sont unanimes sur un point : ils constatent que "tout système d'éducation est orienté pour former des Africains à des emplois subalternes ; les Congolais se voient refuser l'accès aux professions libérales et à toute forme d'éducation supérieure" (1)...

En fait ces deux réformes n'améliorent guère l'éducation des Congolais et elles ne diffèrent point des précédentes tentatives de réforme. On peut plutôt parler d'un renforcement dans un sens ou dans un autre de ce qui est déjà décrit plus haut. Il s'agit notamment de :

- . l'éducation des filles ;
- . l'enseignement de notions élémentaires d'agriculture (botanique) ;
- . l'enseignement de langues congolaises.

Ces points méritent d'être éclaircis. Nous avons eu l'occasion, dans les précédentes pages, de donner notre point de vue sur l'éducation des filles. Elle n'est pas ce qu'elle devrait être ; on ne peut s'attendre à mieux dans ce contexte historique. Cependant, nous considérons comme encourageant le fait que l'opinion publique congolaise ait condamné nos coutumes féodales sur l'éducation des femmes.

Quant à l'enseignement agricole, nous avons dit plus haut qu'il n'atteint pas le but que ses auteurs se sont fixé. Il contribue dans une certaine mesure, à déraciner de leur terroir des milliers de jeunes ruraux. Ceux-ci affluent vers les villes à la recherche d'un emploi "honorable". Les activités agricoles, c'est-à-dire l'agriculture traditionnelle, sont devenues synonyme de misères dans les campagnes, ce qui oblige

(1) HOSKYNS (Catherine) : Deux tragédies : le Congo et le Biafra, p. 2569.

les paysans à "aller vendre leur force de travail à l'usine, à la mine, ou à la plantation européenne. La transformation de l'économie naturelle de substance en économie marchande n'est jamais le résultat spontané de l'offre de produits manufacturés nouveaux, qui inciterait les paysans à produire des produits agricoles d'exportation pour satisfaire des besoins nouveaux" (1).

La querelle linguistique belge divise longtemps les colonisateurs. L'enseignement primaire congolais est exceptionnellement doté de langues autochtones. Cette politique de langues indigènes, bien qu'elle ne soit pas poursuivie jusqu'au bout, a pour résultat l'alphabétisation des masses, à l'opposé de certains pays africains où la pratique des langues indigènes fut formellement interdite dans l'enseignement primaire.

L'adoption des langues indigènes n'entraîne pas l'abandon de langues étrangères. Dans un pays dominé, ce serait une illusion de s'attendre à une indépendance culturelle. Ainsi, si les langues indigènes sont mises au service de l'enseignement primaire, c'est pour mieux sélectionner une élite, qui étudierait les langues étrangères. Celles-ci sont en effet considérées comme clef d'accès aux fonctions publiques. VAN DER KERKEN, dans "La politique coloniale Belge" (Anvers, 1943), complétant son exposé sur l'enseignement, écrit : "On enseigne en outre à quelques enfants indigènes, appelés à devenir les clercs, à titre de langues étrangères, une des langues nationales belges : le français ou le néerlandais" (2).

(1) SAMIR AMIN : Le développement inégal, pp. 176-177.

(2) CORNEVIN (Robert) : op. cité, p. 110.

Le revers de cette politique concernant les langues indigènes crée une situation dont tout le monde déplore maintenant les effets. En effet, l'accès aux fonctions publiques étant subordonné à la connaissance des langues nationales belges et compte tenu que leur enseignement n'est pas généralisé, ou qu'il est généralisé trop tardivement, le maintien de langues indigènes dans certaines écoles peut être considéré comme une mesure discriminatoire.

C'en est une, quoi qu'on en dise, dans la mesure où la sélection scolaire considère la connaissance de ces langues étrangères comme un des critères de passage à l'enseignement secondaire. En pénalisant les enfants de milieux populaires, ce critère linguistique favorise ceux dont les parents adoptent un mode de vie européen et l'usage quotidien de ces langues étrangères en famille.

La politique coloniale belge de l'éducation constitue un échec pour le développement à long terme au Congo, dont la carence en cadres autochtones est manifeste. Il faut ajouter aussi que la création des écoles laïques en 1956, avec leurs programmes structurés, est arrivée trop tard, tout comme la publication en décembre 1955, par le Professeur VAN BILSEN, d'un "Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge".

c) L'intégration sociale des indigènes.

Nous mettons précédemment en lumière dans ses grandes lignes en quoi consiste la politique coloniale belge de l'Education au Congo entre 1906 et 1960. Il paraît intéressant de montrer ici la liaison dialectique de cet enseignement et l'intégration sociale des indigènes dans le nouveau mode de rapports sociaux imposés par les colonisateurs.

Le mode de production colonial, c'est-à-dire l'ensemble des relations économiques et politiques, détruit l'harmonie et la vitalité des communautés villageoises congolaises. La politique d'assimilation culturelle, quant à elle, bouleverse la base culturelle des sociétés traditionnelles.

Les intellectuels, désemparés et acculturés, aspirent au mode de vie apparent, facile, de l'Européen. Ailleurs, cette assimilation provoque un sentiment de frustration et des complexes de tout genre. La liaison emploi bureaucratique - connaissances culturelles européennes, pousse les parents à s'intéresser au phénomène école et les convainc de la nécessité d'envoyer leurs enfants dans cette institution ou l'on initie les enfants à la "sorcellerie" européenne.

En effet, la mise à l'école de l'enfant est souvent l'acte significatif par excellence par lequel les familles choisissent de s'insérer dans le courant de transformation. C'est l'enfant scolarisé qui est "le support des projections familiales concernant l'avenir de chacun et du groupe" (1). Les frustrés sont nombreux si on se rappelle les handicaps dressés par la législation scolaire coloniale. Ainsi, ceux qui réussissent sont-ils entourés d'auréole : ils échappent à la vie de "basenzi", c'est-à-dire "barbare".

L'Etat colonial, exploitant leur orgueil, considère leur réussite comme un événement exceptionnel. En décorant les lauréats désormais considérés comme émancipés, c'est-à-dire assimilés, il les comble de quelques substantiels avantages sociaux. L'immatriculation des "évolués" est peut-être propre au Congo ex Belge : "Selon les statistiques coloniales, il y avait, en Septembre 1956, 884 porteurs de la Carte de Mérite Civique et 116 Chefs de famille immatriculés" (2).

(1) ORTIGUES (Marie-Cécile) : Oedipe Africain, p. 21.

(2) Les Cahiers du Centre d'Etudes et de Documentation Africains (C.E.D.A.F.), p. 40.

C'est cette minorité sociale à laquelle il faut ajouter la classe moyenne congolaise, qui revendique la paternité culturelle occidentale. Certes, les milieux financiers et politiques de la métropole voient en eux des collaborateurs. L'Etat colonial remettra, sans grand remords, la direction de ses affaires à ces fondés de pouvoir, car, il faut le dire, cette couche sociale n'aspire qu'à se mettre au poste de l'Européen, mais non à libérer le pays de la domination étrangère.

Cette couche sociale privilégiée se caractérise de la vieille bourgeoisie occidentale en ce sens qu'"elle ne détient ni le contrôle du procès de production, ni la propriété effective de moyens de production. Lors de l'indépendance, elle n'a pu s'incruster dans les rouages de l'Etat, occuper les postes auparavant détenus par les fonctionnaires européens de la colonisation, bénéficier des privilèges assortis à ces postes et en créer d'autres. Sa fonction essentielle consiste à assurer à la bourgeoisie monopoliste de la pérennité de rapports de production et d'exploitation. C'est de cette collaboration qu'elle tire ces profits" (1).

Ainsi donc se révèle clairement le but conscient de cet enseignement colonial : préparer l'intégration d'une minorité d'indigènes dans le circuit socio-économique et assurer la pérennité des rapports de production et d'exploitation capitalistes.

d) Les structures administratives des populations autochtones et le progrès de l'enseignement.

L'enseignement durant cette période est très caractéristique ; il porte la marque de son temps. L'école, comme institution, exerce moins d'attrait sur les masses indigènes ;

(1) DEMUNTER (Paul) : Le régime politique zaïrois, p. 11.

en tout cas, elle ne les convainc pas longtemps du bienfait matériel et moral qu'elle leur apporte.

Victime des contradictions de sa base sociale, l'école coloniale touche une faible proportion de populations indigènes. Son action est diversement ressentie par les couches sociales, selon qu'elles habitent les zones rurales ou les centres extra-coutumiers. Il ne faut pas aller très loin chercher les raisons de son faible rayonnement.

Trois facteurs fondamentaux éclairent l'origine de ce déracinement de l'école : celui-ci est dû, d'une part, à l'attitude des groupes sociaux autochtones vis-à-vis de l'entreprise des Blancs, attitude influencée par les rapports sociaux qu'entretiennent ces deux groupes raciaux que tout sépare et rien ne lie. D'autre part, il est lié aux intérêts égoïstes et mercantilistes de puissants groupes financiers qui deviennent le pouvoir réel, l'Etat colonial n'étant qu'un agent au service de ces derniers. Enfin, troisièmement, les populations sous la colonisation sont arbitrairement réparties en deux catégories sociales distinctes : les populations vivant dans le milieu coutumier et celles vivant dans les centres extra-coutumiers.

Explorons maintenant un peu plus en détail en quoi l'un et l'autre de ces facteurs constituent un frein à l'épanouissement de l'école coloniale.

1) L'attitude des groupes sociaux autochtones.

Certes, tout n'est pas écrit sur les anciens royaumes et les peuples de l'actuel territoire du Zaïre, mais il n'est pas impossible que l'essentiel ait été dit :

les ouvrages et études monographiques consacrés à ceux-ci en sont une preuve tangible (1).

Que nos arrière-grands-parents aient été moins enthousiastes à remettre leur destin et celui de leur postérité aux mains des étrangers (les conquérants coloniaux), cela va de soi. Ils ignoraient tout de ces hommes Blancs sortis des fonds des mers, du but de leur visite et de leurs intentions profondes. Ils n'ont pas, en outre, manqué de se demander ce qui les faisait sortir de leur monde.

Bien qu'ils n'aient pas eu de réponse aux questions qu'ils se posaient, ils étaient cependant persuadés que dans le monde d'où viennent les Blancs, les conditions d'existence n'étaient pas faciles et que peut-être leur pays était pauvre. Cette certitude venait du fait que les premiers hommes Blancs qui ont mis pied sur le sol de ces contrées tropicales ont manifesté une curiosité suspecte : ils se sont mis à piller et à ramasser tous les objets d'art et autres matières premières brutes qu'ils trouvaient, en remplissaient des bateaux entiers, prenaient ensuite le large et s'en retournaient vers l'Europe, ce "pays pauvre", "NSI YA MPUTU".

Les peuples côtiers, en l'occurrence les Kongo, qui ont accueilli ces hommes Blancs bien avant les peuples de l'intérieur en savent long sur eux et n'ont pas la mémoire courte pour considérer leur présence sur leur sol comme étant sans danger pour eux et leur postérité. Il ne faut pas perdre de vue cependant que ces peuples que l'on dit "sauvages" restent traumatisés par des siècles de traite au cours desquels ils ont subi les exactions de la barbarie des négriers européens.

(1) BALANDIER (G.) : La vie quotidienne au royaume Kongo du XVIe au XVIIIe siècle.

RANGLES (W.G.L.) : L'ancien royaume du Kongo des origines à la fin du XIXe siècle.

VANSINA (Jean) : Introduction à l'ethnologie du Congo.

Ainsi, l'instauration du régime colonial, bien qu'il ouvre ces contrées au monde extérieur et de ce fait, leur apporte un certain confort matériel et technologique, n'en est pas moins considérée comme une agression, d'autant plus qu'elle s'accompagne de nombreuses mesures vexatoires à l'égard des autochtones.

Ce passé douloureux laisse des stigmates profonds dans le subconscient de ces peuples. Aussi, la vue d'un homme Blanc provoque-t-elle chez les indigènes un choc psychologique réel, et déclenche de ce fait l'instinct primitif de conservation qui s'est longtemps traduit par la fuite : des années durant, l'arrivée d'un Blanc (missionnaire ou administrateur colonial) dans un village de la brousse Kongo, a provoqué plus d'une fois une psychose collective impensable : les parents cachaient leurs enfants et se gardaient surtout de les présenter à l'étranger.

La confiance s'est cependant restaurée avec le temps entre Noir et Blanc.

Vis-à-vis de l'école, du moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'indigène manifeste une attitude qu'on peut qualifier de négative, mais néanmoins compréhensive. L'école au Zaïre est l'oeuvre de l'Eglise. De ce fait, son but est moins de former un ouvrier instruit et capable de maîtriser la technologie moderne que de former l'éducation morale afin de sauver l'âme des influences pernicieuses des traditions ancestrales. C'est là son seul souci constant, même si cette école chrétienne dispense des connaissances élémentaires indispensables dans le monde en mutation technologique. Toutefois, le missionnaire, en particulier catholique, du fait qu'il se soit identifié au pouvoir colonial, rencontre une vive résistance de la part des masses indigènes. Le contenu de son enseignement religieux rencontre leur désapprobation unanime : ne pose-t-il pas comme préalable un abandon du patrimoine culturel ancestral.

Au début de la conquête coloniale, nos parents n'ont pas accepté de gaieté de coeur, de perdre leur monopole de l'éducation. La prétention de l'école de remplacer les institutions éducatives traditionnelles les inquiétait. Le Blanc, et spécialement le prêtre, était craint des indigènes. Chez les Kongo, on l'appelle "Nganga Nzambi", c'est-à-dire un "féticheur", un être mystérieux. Il guérit comme il punit tous ceux qui gênent l'exercice de ses fonctions, invoquant on ne sait quel pouvoir surnaturel.

On dit que "l'habit ne fait pas le moine" : c'est vrai, dans une certaine mesure, mais celui que portait le prêtre catholique a fait trembler plus d'un indigène. Ses parures extérieures : chapelet, croix, etc..., qui ajoutent un certain cachet à son aspect mystique, toutes proportions gardées, pouvaient s'identifier à celles d'un féticheur dans les sociétés traditionnelles. Leur caractère mystique apparaissait nettement dans la configuration de l'endroit où ils bâtissaient leurs établissements confessionnels et scolaires : en retrait du village autochtone, entourés d'une haie vive ou d'une grande muraille, et, ce qui est frappant aux yeux des indigènes, ils sont souvent construits à proximité d'un cimetière.

Ces détails n'ont l'air de rien pour un Européen ; ils sont, pour ces peuples qui croient à la communion de l'esprit des ancêtres, d'une signification toute particulière. Le prêtre sans le vouloir, contribue à entretenir chez les indigènes certaines croyances qui sont incompatibles avec ce qu'enseigne l'Eglise. Cette forte personnalité d'apparence mystique du prêtre a des retombées sur l'école dont ce dernier a pris la direction. Dans l'esprit des croyances traditionnelles, l'école n'enseigne pas seulement, elle initie l'enfant à la "magie" blanche ; ce qui explique les conseils du clan à l'enfant qui va à l'école : il attire l'attention de celui-ci pour qu'il se garde de s'égarer hors de la voie ancestrale.

Les croyances traditionnelles entretiennent, encore de nos jours, des préjugés grotesques vis-à-vis du Blanc et de son pouvoir mystique de contrôler le savoir. Les autochtones ne conçoivent pas, par exemple, qu'on puisse transmettre un message sur un bout de papier sur lequel on a griffonné quelques lettres. Aussi, l'enfant qui sait lire et écrire est-il à la fois craint et admiré lorsqu'il vient passer ses vacances au village : craint, parce qu'on dit de lui qu'il est initié à la "magie" blanche ; et admiré, parce qu'il est souvent le seul au village à être capable de lire ou d'écrire un message comme le fait un Blanc. Ce côté positif joue pourtant sur l'image et le rôle de l'école.

Les procédés traditionnels de transmission de messages d'un village à un autre paraissent dépassés devant les possibilités qu'offre l'école ou la technologie européenne. Que vaut encore le prestige du tam-tam devant les procédés techniques de la radio ou du téléphone !

Si on tolère, dans une certaine mesure, que le garçon aille à l'école des Blancs, il est impensable que cela puisse s'appliquer aux filles, surtout au début de la colonisation. Cela s'explique du fait qu'ils ne jouissent pas de la même considération au sein du clan. Confier l'enfant à l'école du Blanc ne se décide pas à la légère. On le regretterait par la suite. Car cette école, loin de rendre aux siens l'enfant qu'elle reçoit dans ses murs, a tendance à l'enfermer et même à s'en approprier. Ils redoutent que la jeune fille devienne nonne : pour le clan, le préjudice moral et matériel est lourd de conséquences ; le manque à gagner n'a pas de prix, car son célibat et sa chasteté religieuse compromettraient l'accroissement des membres vivants du clan.

Il y a tout de même une nuance dans l'attitude des groupes autochtones devant le mode d'intégration sociale. Cette attitude n'est pas identique selon que les gens vivent dans leur circonscription traditionnelle ou qu'ils habitent dans

les centres urbains, vulgairement appelés centres "extra-coutumiers". Si les premiers sont victimes de leurs préjugés, c'est-à-dire de leur attachement au terroir ancestral, les derniers étonnent par leur volonté d'adaptation et d'intégration au mode de production européen. Qu'ils constituent l'épine dorsale de la politique économique et sociale coloniale, cela ne fait aucun doute. C'est à leur propos qu'un ancien gouverneur belge disait qu'"il n'est pas de notre intérêt de disperser une main-d'oeuvre que nous avons accoutumée péniblement à l'effort régulier. Cette population acclimatée, entraînée au travail soutenu deviendra l'élément progressif, le plus productif, du monde indigène" (1).

2) L'attitude du pouvoir colonial.

Le pouvoir colonial s'est longtemps refusé à assumer sa pleine responsabilité en matière d'éducation indigène. Non pas qu'il s'en désintéresse complètement, mais il délègue son pouvoir en la matière à l'Eglise. Il semble qu'il ait d'autres soucis plus urgents concernant l'administration et l'économie coloniales.

Comme le fait remarquer Robert MAISTRIAUX : "les pionniers qui ont ouvert à la civilisation l'Afrique Centrale n'avaient évidemment pas le loisir de s'occuper d'enseignement. Luttant contre l'esclavagisme et les maladies qui décimaient les populations; ils ambitionnaient de construire un jeune Etat qu'ils voulaient plus humain. Pour y parvenir, il leur fallait faire régner la sécurité, constituer une administration et se procurer les ressources nécessaires à l'édification d'un Empire. Aussi furent-ils heureux de pouvoir se décharger de l'éducation et de l'instruction des populations indigènes sur les missionnaires" (2).

(1) BAUMER (Guy) : op. cité, pp. 53-54.

(2) MAISTRIAUX (Robert) : Les méthodes actives en terre d'Afrique. Une expérience pédagogique pilote au Congo, p. 13.

Ils ne font ainsi que reprendre la grande tradition médiévale des moines laboureurs et bâtisseurs qui reconstituèrent dans leur abbayes des îlots de civilisation dans la barbarie du Haut Moyen-Age. "Le souci des âmes est toujours allé de pair avec le soin des corps et les préoccupations de l'esprit" (1).

Que l'administration coloniale se soit apparemment déchargée de la tâche de l'éducation et de l'instruction des indigènes, cela n'étonne personne. Cette attitude est conforme à la politique du développement colonial en Afrique Centrale ; moins les Noirs acquièrent de compétences dans tous domaines, plus le système d'exploitation coloniale maintiendra sa domination sur les indigènes. L'éducation en Afrique Noire qui est conçue, comme l'écrivent BAUMANN et WESTERMANN (2), comme "une porte d'accès à la civilisation européenne et américaine" ne s'est guère donné le moyen de remplir efficacement sa mission. Pour ce qui concerne la colonie belge, les observateurs sont unanimes.

L'école chrétienne, nous l'avons souligné, se soucie davantage de l'éducation de l'âme que de développer les facultés intellectuelles et créatives de l'enfant Noir. Cette limite de l'éducation n'assure pas la promotion sociale. Les motivations socio-économiques qui auraient balayé comme un raz de marée le scepticisme et la résistance de l'indigène qui refuse systématiquement d'envoyer son enfant à l'école, sont insuffisantes pour stimuler le besoin de l'éducation.

(1) MAISTRIAUX (Robert) : Les méthodes actives en terre d'Afrique. Une expérience pédagogique pilote au Congo, p. 14.

(2) BAUMANN (H.) et WESTERMANN (D.) : Les peuples et les civilisations de l'Afrique, p. 486.

Nous avons souligné plus haut à quel point la personnalité du prêtre, chargé d'organiser l'éducation, est couverte d'un voile mystérieux ; ce qui ne rend pas facile pour lui de recruter les candidats scolaires. Est-ce par pur hasard que les premiers contingents scolaires ne sont constitués que d'esclaves arrachés aux traitants esclavagistes Arabes ?

Mais le refus systématique de l'indigène de se plier aux exigences de l'Eglise, notamment à confier l'éducation de leurs enfants à cette institution, donne du moins dans les premières décennies coloniales, du fil à retordre au pouvoir colonial.

L'histoire de la constitution et du regroupement de cette main-d'oeuvre autochtone autour des villes européennes est un autre volet d'étude qui dépasse nos préoccupations présentes. Toujours est-il que pour des raisons politiques et économiques, les autorités coloniales prennent toutes les mesures administratives nécessaires, notamment le décret du 15 Novembre 1931, qui condamne la réintégration de cette population détribalisée dans son milieu traditionnel.

Ainsi, dans l'esprit du politicien et du législateur colonial belge, cette population extra-coutumière devrait servir d'appât pour arracher celle qui persiste encore dans l'ignorance coutumière. Aussi ne suffit-il pas seulement d'assurer à cette dernière les meilleures conditions matérielles de sa reproduction ; cette force de travail disponible, cette masse de détribalisés, doit être également compétente et instruite, c'est-à-dire apte à être mise en oeuvre dans le système complexe du monde production colonial.

Comme le remarque encore Guy BAUMER (1) "les groupements d'indigènes déracinés, constitués près des grands centres européens, est un phénomène essentiellement d'émigration, au sens géographique et moral du mot ; les rapports entre la société coutumière et la société extra-coutumière sont un des facteurs fondamentaux de l'évolution du Noir".

Que le progrès de l'école ait été plus manifeste dans les villes que dans les zones rurales, rien de cela ne nous étonne. Qu'elle apparaisse, dès le début, comme un instrument de discrimination sociale entre les populations autochtones elles-mêmes, cela semble clair. L'Etat colonial n'entend pas faire bénéficier des bienfaits du progrès social à l'ensemble des populations autochtones, mais seulement à une minorité soigneusement ventilée pour mieux dominer.

Les tableaux suivants montrent comment évolue l'enseignement au cours de cette période.

cf. Tableaux

(1) BAUMER (Guy) : op. cité, p. 131.

Tableau 8

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE PAR ANNEES
ET PAR DEGRES D'ENSEIGNEMENT (92) :

	1929	1934	1939	1944	1947
Ecoles Officielles congréganistes					
1° élèves de section :					
- primaire	2.968	3.958	3.624	2.934	3.464
- moyenne	72	122	282	257	313
- professionnelle	576	462	282	278	355
2° diplômes pour la section post-primaire	143	93	102	96	89
Ecoles subsidiées					
1° élèves					
- premier degré	119.563	167.339	195.401	243.918	20.591
- deuxième degré	8.162	21.832	47.980	65.840	84.311
- 6e préparatoire	-	-	-	1.630	1.750
- section normale	891	1.574	2.308	2.154	2.471
- section moyenne	49	229	331	624	959
- sect. professionnelle	133	82	181	366	504
- section ménagère	183	270	473	728	284
2° diplômes pour les sections normale, moyenne et professionnelle	175	335	503	549	726

(92) Sources : Les résultats de 1929 à 1944 : voir Chambres des Représentants : Rapports annuels sur l'administration de la colonie du Congo belge de 1939 à 1944, Etablissements généraux d'imprimerie, Bruxelles, 1945, p. 89.

Les résultats de 1947, voir ministère des Colonies : Plan décennal, 1949, pp. 66-67.

Tableau 9

L'ENSEIGNEMENT A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE

Situation de l'enseignement

Catégories	Nombre d'établissements	Effectif enseignant		Nombre d'élèves
		non congolais	congolais	
1. Enseignement préprimaire				
Officiel et subsidié	647	99	1 048	48 433
Non subsidié.....	9	16	-	253
Total..	656	115	1 048	48 686
2. Enseignement primaire				
Officiel et subsidié	11 865	3 009	31 988	1 124 494
Non subsidié.....	7 920	697	9 551	296 585
Total..	19 785	3 706	41 539	1 421 079
3. Enseignement technique et agricole				
Officiel et subsidié	339	619	734	17 142
Non subsidié.....	37	77	86	2 501
Total..	376	696	820	19 643
4. Enseignement normal, moyen et supérieur				
Officiel et subsidié	419	2 050	532	36 357
Non subsidié.....	164	304	130	7 549
Total..	583	2 354	662	43 906
TOTAL GENERAL 1+2+3+4..	21 400	6 871	44 069	1 533 314

Tableau 9 (suite)

L'ENSEIGNEMENT A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE

Les régimes scolaires

Catégories	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves		
		non congolais	congolais	Total
1. Enseignement officiel :				
a) gouvernemental	325	8 491	53 463	61 954
b) congréganiste	85	2 432	11 305	13 737
Total	410	10 923	64 768	75 691
2. Enseignement subsidié :				
a) missions catholiques	11 806	10 018	1 013 484	1 023 502
b) missions protestantes	1 054	-	127 233	127 233
Total	12 860	10 018	1 140 717	1 150 735
3. Enseignement non-subsidié :				
a) missions catholiques	786	22 096		22 096
b) missions protestantes	6 934	219 414		219 414
c) sociétés privées	410	65 378		65 378
Total	8 130	306 888		306 888
TOTAL GENERAL (1+2+3)	21 400	1 533 314		1 533 314

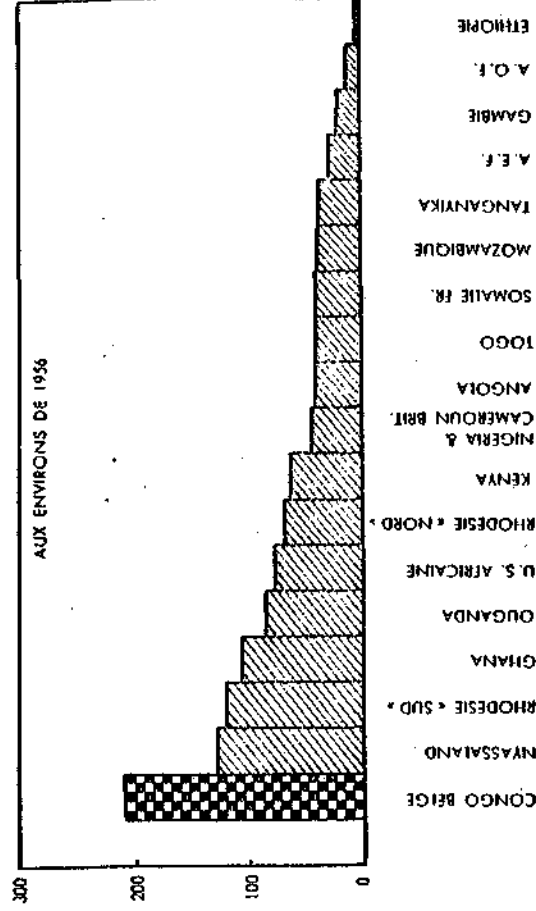
Sources : - Statistiques 1958 discours Conseil Gouvernement.
 - Direction de l'enseignement et des cultes du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
 - Universités du Congo.

Remarque :

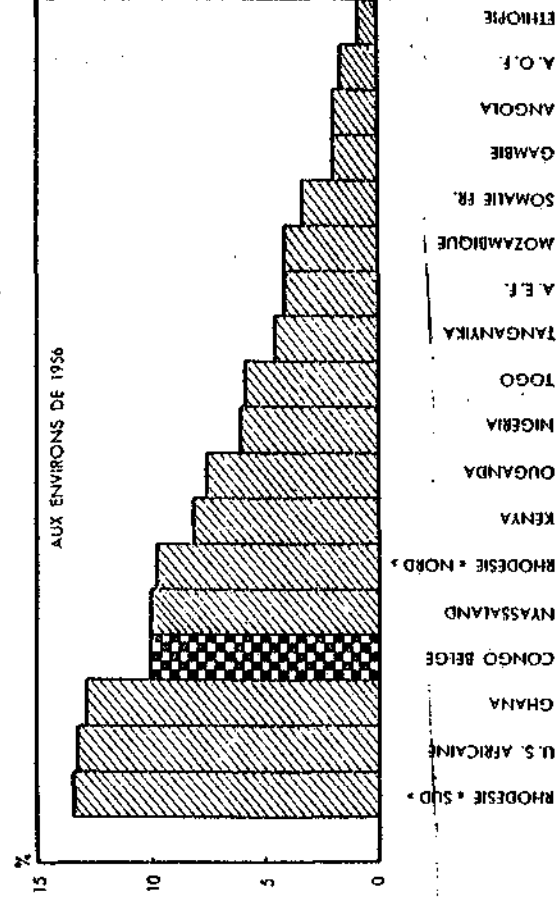
1) Les chiffres cités sont relatifs à l'année 1958

ENSEIGNEMENT

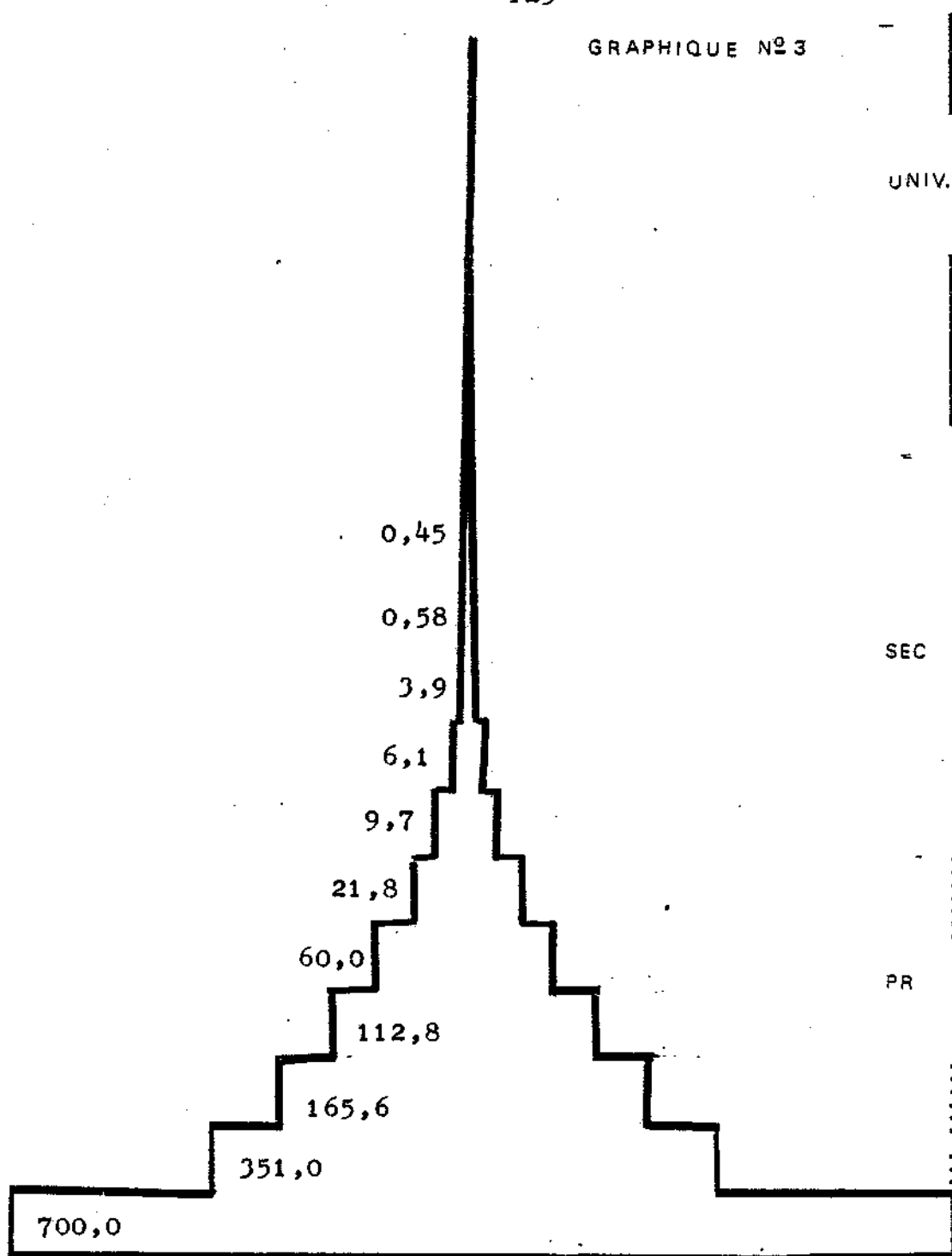
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS POUR 100.000 HABITANTS



NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS EN POUR-CENT DE LA POPULATION TOTALE



GRAPHIQUE N° 3



Echelle : 10 mm horizontalement représentent 50 000 élèves.

(93) Pour les résultats de la partie inférieure de la pyramide, voir B.E.C. : Où en est l'enseignement au Congo ? Léopoldville, juin 1960, p. 16.

Pour les résultats de l'Université (sommet), voir Ekwa, Pour un enseignement national catholique, imprimerie Concordia, Léopoldville, 1963, p. 26.

De l'analyse attentive de ces statistiques relatives à l'éducation sous la colonisation et de ce qui précède, nous retenons trois remarques :

1. L'enseignement, à la veille de l'indépendance, s'améliore manifestement, en dépit de la politique d'"apartheid" appliquée dans le domaine de l'éducation. Il touche tout de même à cette date plus d'un million d'élèves sur une population totale évaluée à 12 millions d'habitants. L'augmentation est relativement considérable par rapport aux années antérieures. Il reste néanmoins très limité, car des barrages raciaux empêchent son extension aux degrés supérieurs.

2. La pyramide des effectifs scolaires, dont la base est constituée par une masse considérable d'élèves des écoles primaires, et dont le sommet est très étroit au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, est la preuve manifeste que cette politique n'entend pas former une élite autochtone. Conformément à cette politique, l'éducation des Noirs doit s'attacher à donner une instruction de base, et non pas à offrir à tous une possibilité d'accéder à l'enseignement de niveau élevé. Cette éducation de base largement diffusée fait la fierté belge, puisque le taux de scolarité, est à l'époque, un des meilleurs du Continent africain.

3. Du point de vue de l'extension de l'éducation, nous pouvons dire que le cadre socio-politique du pays et les mentalités des groupes raciaux constituent souvent un handicap. Etant donné le blocage institutionnel, les populations noires, du moins celles du milieu rural, ne sentent pas vraiment l'utilité de l'existence de l'école. De ce fait, leurs besoins en

matière d'éducation sont également très limités. D'autre part, la législation scolaire coloniale appliquée aux populations indigènes, n'imposant aucune obligation scolaire, et compte tenu de la sélection draconienne des élèves à tous les degrés, le rapport entre la population d'âge scolaire et la capacité de l'école d'éduquer tous les enfants éclate moins aux yeux du public.

CHAPITRE VIII

LA POPULATION DU ZAIRE 1908-1960

Que la colonisation par l'Europe du continent africain soit motivée par des considérations économiques, cela paraît indéniable. Comme l'écrit le citoyen BUANA KABUE : "La colonisation est avant tout une entreprise économique. Elle vise d'une part, à fournir un marché aux industries du pays colonisateur et, d'autre part, à procurer à ces mêmes industries des matières premières à bon marché. Toute la structure économique du pays colonisateur a été basée sur ces deux objectifs" (1). De nombreux ouvrages consacrés aux problèmes coloniaux corroborent cette constatation (2). Même Léopold II, dont on connaît l'engagement pour "la cause africaine" ne masque guère ses intentions réelles lorsqu'il mène, tambour battant (3), sa croisade contre la traite des Noirs en Afrique Centrale. Il écrit notamment : "Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à ses travailleurs, à ceux

(1) BUANA KABUE : L'expérience zaïroise : du casque colonial à la toque de léopard, p. 127.

(2) BAUMONT (Maurice) : L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904).

VIALATE (Achille) : L'impérialisme économique et les relations internationales pendant le dernier demi-siècle (1870-1920).

COMBY (H.) : Population et colonies : Aspects économiques et sociaux de ce double problème.

(3) BLANCHARD (G.) : Etude sur la formation et la constitution politique de l'Etat indépendant du Congo.

PIERANTONI (R.) : Le traité de Berlin de 1885 et l'Etat indépendant du Congo.

de la pensée, du capital et des mains. Ces préoccupations patriotes ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'oeuvre africaine".

Le but manifeste de cette colonisation, quoiqu'il soit centré sur l'exploitation économique, n'en poursuit pas moins une oeuvre humanitaire.

L'article 9 de l'Acte Général de la Conférence de Berlin relatif à la déclaration concernant la traite des esclaves stipule : "Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite et les opérations qui sur terre ou sur mer fournissent des esclaves à la traite devant être également considérées comme interdite, les puissances qui exercent ou exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune des puissances signataires s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent.

De la même façon, l'article 6 de l'Acte Général de Berlin recommande explicitement aux puissances signataires de garantir la vie des populations indigènes. Cet article stipule : "Toutes puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout la traite des Noirs ; elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalités, ni de cultes, toutes les institutions

et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées ou organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation (1).

La Charte Coloniale adoptée le 18 Octobre 1908 sur le Gouvernement du Congo belge (2) s'inspire largement des principes énoncés dans les documents précédents. Formulant les grandes lignes de sa politique indigène, l'article 5 de cette Charte souligne : "Le gouvernement général veille à la conservation des populations et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence. Il favorise l'expansion de la liberté individuelle, l'abandon progressif de la polygamie et le développement de la propriété..."

Cette attention particulière aux conditions sociales des populations indigènes est d'ailleurs compréhensible. Une population saine et nombreuse est une source de main-d'oeuvre indispensable pour l'exploitation et la mise en valeur du territoire. Lutter contre les ennemis naturels c'est-à-dire contre les maladies pernicieuses pour lesquelles la médecine tropicale, encore naissante, ne possédait pas de solides connaissances était une condition sine qua none de revitaliser la reproduction de la main-d'oeuvre. En dépit de cette conviction, la recherche démographique au Zaïre ne progresse vraiment qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

La recherche démographique, dont les grands traits de sa politique apparaissent discrètement dans les textes fondamentaux régissant l'action coloniale, est longtemps négligée au profit de l'action sanito-médicale à laquelle elle est,

(1) BURDO (Adolphe) : Les Belges dans l'Afrique Centrale, tome 3, p. 498.

(2) La Charte Coloniale : loi du 18 Octobre 1908 sur le Gouvernement du Congo belge.

à tort, assimilée. Il va sans dire, et cela paraît indéniable ; c'est surtout le progrès en médecine tropicale qui revitalise dès le début du XXe siècle l'état des populations africaines, en général, zaïroises en particulier.

Comme le signalent D. MARTIN et T. YANNOPOULOS dans "Guides et Recherches sur l'Afrique Noire" (1) trois facteurs motivent la politique coloniale de la démographie africaine : elle est guidée surtout par des préoccupations fiscales, militaires et économiques. Toutes autres considérations sont secondaires. Une chose est certaine, c'est que les pouvoirs publics ne tiennent guère compte, du moins au début de la colonisation, des résultats de ces dénombrements dans leur politique socio-économique en faveur d'un développement zaïrois.

Cependant, dès l'entre-deux guerre, nous assistons à une réorientation radicale de cette politique. La démographie se découvre le guide de l'action sociale réfléchie. C'est ce qui ressort des annales de l'histoire coloniale. Dans un mémoire du Bulletin de Pathologie Exotique de l'Ouest africain (2), les docteurs V. et J. DEEN ont écrit : "Sans le secours de la démographie, il n'y a pas de médecine sociale possible. Si nous voulons pouvoir juger les résultats des mesures prises en vue de protéger la santé publique, il est indispensable que ces résultats soient enregistrés d'une façon précise, réunis et comparés en tenant compte de tous les facteurs qui les conditionnent".

De simples dénombrements qu'ils étaient, les recensements des populations autochtones, remarquent MARTIN et YANNOPOULOS, s'améliorent au cours du temps et acquièrent peu à peu les qualités exigées à ce genre d'opération, en

(1) MARTIN (D.) et YANNOPOULOS (T.) : op. cité, pp. 34-35.

(2) TROLLI (M. G.) : Contribution à l'étude de la démographie des Bakongo. Institut Royal Colonial Belge, pp. 239-316.

particulier l'énumération individuelle et l'indépendance vis-à-vis des autres activités administratives. Mais si réguliers qu'ils deviennent par la suite, ils ne cherchent cependant pas "des explications générales des faits observés". Ce qui aurait exigé, de la part du gouvernement colonial, une somme de temps et des investissements considérables. Quoi qu'il en soit, et nous rejoignons la remarque de Claudine HUYSECOM-WOLTER selon laquelle "seule une enquête approfondie serait en droit de viser un tel objectif, sans même être assurée a priori de pouvoir l'atteindre car les phénomènes démographiques africains sont complexes et bien difficiles à élucider, du moins à l'heure actuelle" (1).

a) Le regain démographique zaïrois.

Découvert au XVe siècle par les Portugais, le Zaïre, déformation de NZADI, qui signifie fleuve en langue Kikongo, rassemblait une mosaïque d'empires et de royaumes assez prospères. Nous savons peu de choses sur le pays et ses populations, sinon que ces dernières ont -à partir du XVIe siècle jusqu'au lendemain du Traité de Berlin de 1885 où est déterminé le statut de l'Afrique en tant que zone d'expansion coloniale européenne- fait la fortune des trafiquants d'esclaves de tout bord.

De l'état de leurs peuples, hormis les documents sur le commerce de Noirs, le mystère reste complet. Il est

(1) HUYSECOM-WOLTER (Claudine) : La démographie en Equateur (Congo), p. 5.

permis, compte tenu des témoignages de ces documents (1), de penser que la population subit un ralentissement inquiétant dans la période entre le XVIIe siècle jusqu'au début du XXe, RANGLES, parlant des méfaits de la traite des Noirs, écrit par ailleurs que celle-ci -avec les maladies dont elle facilite la dissémination et avec les guerres tribales qu'elle provoque- reste la cause essentielle du recul démographique (2).

Dans son ouvrage consacré au seul royaume du Kongo, RANGLES constate à propos du dépérissement du peuple Bakongo : "Plus graves encore étaient les épidémies de maladie du sommeil et de variole, en dépit de la polygamie et de la fécondité des femmes, leurs effets combinés aux méfaits causés par la traite, ravagèrent la région du Bas Congo (Zaïre, souligné par nous), à la fin du XIXe siècle (3). STANLEY (H. M.) en 1877 (4) et MOULAERT (Georges) (5) en 1930 font état d'anéantissement de villages entiers dans la région du Haut Zaïre, soit du fait de la traite ou de terribles épidémies de varioles.

-
- (1) L'historien américain CURTON, qui a étudié récemment les proportions de la traite des esclaves, suppose que 40 % de ces gens se sont installés dans les pays du bassin des Caraïbes, et 38 % au Brésil. Les sources américaines, cependant, remarque D. VALENTEI dans son ouvrage "Théorie de la Population, Ed. du Progrès, URSS 1977", ne calculent ordinairement ces proportions que d'après les chiffres d'arrivée ; mais on sait qu'un tiers à la moitié de ces esclaves périssaient en route. De plus, la chasse aux esclaves en Afrique même imposait des guerres sanglantes. La traite des esclaves a valu à la population africaine des pertes qui s'élèvent à environ 200 millions d'hommes.
 - (2) RANGLES (K.G.L.) : La civilisation bantou. Les Annales Economies-Sociétés-Civilisations, p. 273, mars-avril 1974, n° 2.
 - (3) RANGLES (K.G.L.) : L'Ancien royaume du Kongo, p. 146.
 - (4) STANLEY (Dorothy) : Autobiographie de H.M. Stanley, p. 175.
 - (5) MOULAERT (Georges) : op. cité, p. 150.

Jusqu'à la première guerre mondiale, la population diminue d'un quart. Et en 1920, le Gouverneur Général de la Colonie, M. LIPPENS, peut écrire : "Le Congo voit sa population indigène disparaître avec une rapidité incroyable parce que nous avons préféré le caoutchouc et l'ivoire à la salade".

GRAWFORD YOUNG, dans son "Introduction à la politique congolaise" rapporte que, encore en 1919, la "Commission pour la Protection des Indigènes" s'alarme de l'état des populations congolaises. Elle fait scandale lorsqu'elle dénonce, au terme d'une longue et difficile enquête les conditions de vie de celles-ci. "Depuis le début de l'occupation européenne, la population a eu un recul continu par suite d'une forte mortalité... à tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que, dans son ensemble, elle a été réduite de moitié (1).

MOULAERT (2) dans les années trente, stigmatise le Gouvernement colonial sur la nécessité d'entamer des études démographiques afin de répondre à ces trois questions : la population congolaise croît-elle ? Reste-t-elle stationnaire ? Diminue-t-elle encore ? Or, les statistiques et les renseignements en possession ne fournissent d'indications formelles que pour d'infimes régions du pays. Mais l'impression générale des administrateurs et des médecins, signale-t-il, qui parcourent le pays et vivent près des populations indigènes est que la population parvient à peine à se maintenir.

Si la traite et les maladies constituent un facteur de son dépeuplement, vers la fin du XIXe siècle et au début du XXe la pénétration européenne aggrave la situation démographique du pays, qui, déjà, est inquiétante. La pénétration

(1) GRAWFORD YOUNG : Introduction à la politique congolaise, p. 23.

(2) MOULAERT (Georges) : op. cité : p. 149.

européenne en Afrique tropicale, écrit MOULAERT dans son ouvrage cité ci-dessus, s'accompagne, malheureusement, mais inéluctablement, au début, d'une somme de maux fort supérieure au bien envisagé.

Au début de ce siècle, l'image du Zaïre, malade de son déclin démographique, émeut l'opinion internationale : le monde prend connaissance des traitements inhumains et des atrocités infligés aux indigènes du Zaïre.

KASA-VUBU (1) estime à environ 40 millions d'âmes la population du pays avant la terrible tragédie évoquée plus haut. Ceci corrobore au témoignage de Jacques WEURLESSE (2) qui estime que le Congo (Zaïre) est habité par une vingtaine de millions d'habitants. Quoique exagéré, tout laisse penser que le pays avant l'introduction de la traite de Noirs par les Portugais et les Espagnols est relativement bien peuplé. Pour notre recherche, nous prenons l'année 1885 comme point de repère de l'histoire moderne du Zaïre. Sa population à cette date peut être estimée à environ 3 millions. Cette hypothèse est, au premier abord, acceptable si on ne perd pas de vue tout ce que nous avons dit à propos des excès, inévitables, dûs à l'implantation de l'entreprise coloniale.

Si l'existence éphémère (1885-1908) de l'Etat Indépendant du Congo est une réussite au point de vue économique, de vastes empires économiques au nom prestigieux (Union Minière du Haut Katanga, la Miba, Unilever, etc...) s'implantent solidement, les progrès socio-culturels des populations sont, par contre, moins manifestes.

(1) KASA-VUBU (Joseph) : 1er Président du Zaïre (1960-1965).

(2) WEURLESSE (Jacques) : L'Afrique Noire, p. 273.

Le 15 Novembre 1908 marque pourtant un nouveau tournant dans l'histoire moderne du pays. Si son statut de colonie d'exploitation se radicalise, on peut cependant noter de réels progrès dans le développement économique et social, ils se traduisent sur le plan social par un regain démographique assez relatif. Ainsi que l'écrit encore MOULAERT dans son ouvrage bilan (1), la Belgique n'a pas eu le seul souci des richesses matérielles. Elle a compris que la principale richesse active d'une colonie est sa population, richesse active créant et multipliant les richesses passives du sol et du sous-sol. Cette population, est de loin la plus importante. Notre pays qui connaît sa première crise de main-d'oeuvre dès 1894, année au cours de laquelle est créé le Chemin de fer Matadi-Kinshasa, puis traverse de difficiles périodes mais connaît un développement économique rapide et un regain démographique sensible comme le montre le premier recensement réalisé en 1929 et dont il sera question plus loin.

Pierre RYCKMANS, Dr M. G. TROLLI, Dr. A. DUREN (2), quelques noms, parmi d'autres, de ces administrateurs et médecins coloniaux belges qui contribuent largement au développement de l'étude démographique des populations zaïroises. Cette étude n'est pas toujours facile : sa grande faiblesse réside dans l'inexistence de documents de base. De plus, au début de la colonisation, il est quelque peu malaisé de toucher la totalité de la population et encore plus d'obtenir

(1) MOULAERT (Georges) : op. cité. p. 43.

(2) RYCKMANS (Pierre) : Notes sur la démographie congolaise, p. 254-264.

TROLLI (M. G.) : Contribution à l'étude de la démographie des Bakongo.

DUREN (A.) : L'organisation médicale belge en Afrique.

VAN NITSEN et TROLLI : Démographie de la population indigène, la natalité et la mortalité au Congo Belge.

des renseignements exacts sur la famille, documents sans lesquels toute analyse du mouvement de population est faussé au départ. Pierre RYCKMANS, devant cet handicap, croit nécessaire de compléter les données recueillies par l'estimation de la population non recensée. Cette estimation, écrit-il par ailleurs, devrait être faite en tenant compte de tous les éléments dont dispose l'administration : renseignements tirés des enquêtes démographiques, des statistiques médicales et des résultats de vérifications récentes. Le recensement de 1929 est mené sur la base de ces trois principes. Ses résultats restent cependant discutables et RYCKMANS constate que rares sont les territoires où l'on puisse considérer le recensement comme bon, c'est-à-dire ne s'écartant pas de 5 % du chiffre réel. Et cela justifie les réserves des spécialistes. Ci-dessous les résultats de ce recensement.

Tableau 10

RECENSEMENT DE 1929 DE LA POPULATION DU CONGO BELGE
RESULTATS ET REPARTITION DE LA POPULATION

Provinces	Population recensée				Pop. non recensée estimée	Population totale
	Hommes	Femmes	Enfants	Total		
Congo-Kasai	794.249	860.780	1.044.300	2.702.329	91.535	2.793.864
Equateur	498.032	540.643	582.618	1.621.293	60.000	1.681.293
Katanga	369.907	406.515	385.788	1.162.210	40.000	1.202.210
Orientale	1.077.549	1.032.366	1.078.339	3.188.254	68.011	3.872.265
	2.742.737	2.840.304	3.091.045	8.674.086	875.086	9.549.632

Bien que des doutes subsistent sur l'effectif de la population à la date de 1885 que nous considérons pour des raisons pratiques, il paraît évident que le chiffre de 3 millions d'habitants est très proche de la réalité. A la lumière de ces résultats, la population zaïroise aurait augmenté à cette date d'environ 9 millions de personnes en un demi-siècle. Ce regain démographique est la conséquence logique des progrès dans le domaine médical et l'amélioration relative des conditions de vie de ses populations.

Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, on peut considérer achevée la division administrative du pays. Outre ses six provinces, vingt-six districts et cent trente huit territoires administrés par des agents européens, le territoire est divisé en secteurs, circonscriptions et villages qui constituent les chefferies indigènes administrées par de notables autochtones (1). Les chefferies indigènes sont régies par le décret du 6 Octobre 1891, amendé par deux autres textes dont les décrets du 6 Juin 1906 et celui du 2 mai 1910. Dans le but de mieux contrôler la ressource en main-d'oeuvre, le décret d'organisation des chefferies interdit à l'indigène d'émigrer de sa chefferie sans être muni d'un passeport de mutation (2).

La création puis le développement rapide des villes, des industries modernes et de leurs infrastructures transforment profondément le paysage économique et ethno-démographique traditionnel du pays. On assiste à un phénomène social nouveau. Une fraction de population autochtone, formée d'individus partis isolément voire arrachés massivement de leur chefferie d'origine

(1) Paul DEMUNTER donne une description détaillée de l'organisation des collectivités locales sous la colonisation dans son ouvrage "Masses rurales et luttes politiques au Zaïre", pp. 77-148.

(2) BOYD (F. R.) : Les races indigènes du Congo Belge, p. 154.

par la volonté de l'administration coloniale (1) s'est fixée à proximité des villes et des centres industriels et commerciaux. Ces agglomérations artificielles ne peuvent certes être administrées suivant les décrets dont il est question plus haut. Elles sont dotées d'une organisation spéciale définie par le décret du 23 Novembre 1931 sur les centres extracoutumiers. Nous sommes en présence de deux modes d'encadrement de populations indigènes :

1) Les chefferies coutumières sont régies par le décret du 5 Décembre 1933, remplaçant le décret du 2 Mai 1910.

2) Les centres extracoutumiers, eux, sont régis par le décret du 23 Novembre 1931, modifié et complété par ceux des 6 et 24 Juin 1934.

L'Etat colonial définit sans ambiguïté l'environnement administratif du colonisé, tout en le soumettant aux obligations spéciales relatives au recensement et à la migration à l'intérieur du pays. En fait, dénombrer et connaître tous les habitants, doter chacun d'une identité précise, écrit Jacques SOURDILLAT (2), est une mesure de police indispensable au maintien de l'ordre. Son utilité est incontestable quand il s'agit d'agglomérations destinées à être le lieu de refuge d'une population flottante et déracinée.

SOURDILLAT J. voit plusieurs raisons au contrôle systématique des populations indigènes. Son analyse rejoint l'observation faite par YANNOPOULOS dans Guides de recherches sur l'Afrique Noire à propos de la démographie (3) selon laquelle le recensement en régime colonial a un triple objectif fondamental :

(1) DEMUNTER (Paul) : Masses rurales et luttes politiques au Zaïre, pp. 233-248.

(2) SOURDILLAT (J.) : Les chefferies au Congo Belge, p. 142.

(3) MARTIN (D.) et YANNOPOULOS (T.) : op. cité, pp. 34-40.

- 1) Déterminer le contingent annuel de la Force Publique ;
- 2) Prévoir le rendement de l'impôt indigène ;
- 3) Etablir un rapport entre les besoins de main-d'oeuvre et les ressources humaines disponibles.

Les renseignements fournis par cette opération permettent de suivre les mouvements caractérisés de la population : des entrées continues (naissances, immigration) et des sorties (décès, émigration) qui modifient à tout moment son effectif et sa répartition par sexe et âge. D'autre part, la connaissance des résultats de la population guide les pouvoirs publics qui doivent décider de la création ou de la modification d'une telle institution, et en cas de diminution ou même de non accroissement normal, étudier les causes, et y apporter des remèdes le cas échéant. Quant au contrôle strict de la circulation de personnes à l'intérieur du territoire, celui-ci est loin d'être une mesure seulement policière, son autre intérêt, écrit encore SOURDILLAT, réside dans le fait qu'elle empêche la dislocation des groupements coutumiers par l'émigration de leurs membres vers d'autres régions, car c'est de leur maintien que dépendent les meilleures perspectives de leur évolution vers un progrès harmonieux.

Que la naissance et le développement des villes et des activités économiques jusque-là étrangères à nos coutumes aient exercé ou exercent encore un grand attrait sur les populations rurales zaïroises, le phénomène est général dans tous les pays sous-équipés. L'envie de ces dernières d'entrer dans cet îlot de prospérité factice paraît presque obsessionnelle. Cependant, s'il y a des milliers de demandeurs, les élus sont moins nombreux car les obstacles à surmonter pour entrer dans ces sanctuaires de prospérité sont énormes et parfois humiliants.

SOURDILLAT J. mentionne quelques cas de circulation de personnes nécessitant l'obligation d'un passeport de mutation. Tout autochtone abandonnant sa résidence pour une période continue de plus de trente jours consécutifs, doit être muni d'un passeport de mutation :

1) Lorsque, inscrit dans un territoire, il se rend dans un autre ;

2) Lorsque, n'appartenant pas à une chefferie, et étant en conséquence inscrit au territoire, dans une de ses parties : chefferie ou secteur constituant une circonscription ;

3) Lorsqu'il quitte la chefferie reconnue ou le secteur auquel il appartient, quel que soit l'endroit où il se rend, demeure-t-il même dans les limites du territoire dont il dépend ;

4) Lorsque, inscrit dans une circonscription, il va, sans la quitter, séjourner dans une de ses parties qui est l'objet de droits privés de non-indigènes (1).

b) La distribution, la structure et le mouvement de la population.

Il ressort d'une récente étude de l'Institut Solvay de l'Université Libre de Bruxelles, relative aux revenus des populations africaines, au cours de la période 1950-1958, que l'accroissement démographique de la population du Zaïre est passée de 11 331 793 unités en 1950 à 13 540 182 unités en 1958, soit une augmentation de 2 208 389 unités ou de 19,5 %. Cela constitue un accroissement annuel de 2,43 %. (2)

(1) SOURDILLAT (J.) : op. cité, p. 45.

(2) GHILAIN (Jean) : Les revenus des populations indigènes du Congo-Léopoldville, p. 24.

La différence, souligne cette étude, entre l'estimation de facto et l'estimation de jure, est imputable à une manipulation des données d'enquête. A. ROMANIUK, pour sa part, pense qu'elle provient de deux sources : d'une part, on inclut dans la population le nombre estimé de visiteurs et d'autre part, celui de résidents absents dans la population de jure. Une autre explication possible : cette différence provient peut-être du fait que le recensement, mieux effectué, touche de ce fait même, un plus grand nombre d'individus. Si cet accroissement est, par contre, réel, il est alors à craindre que la population indigène du Zaïre ne double en quarante ans. Nous sommes en 1958, ce doublement, d'après ces pronostics, devait intervenir vers 1998.

Caractéristique est aussi la distribution de sa population. Sur 13 540 182 personnes recensées, 78 % représentent la population rurale, 12 % la population extracoutumière et seulement 10 % la population urbaine (1).

Cette distinction structurelle de la population masque une réalité sociale évidente : il existe des différences socio-culturelles manifestes entre elles. A. ROMANIUK note qu'environ 12 % seulement des personnes âgées qui ont passé plus de 10 ans en milieu rural ont été à l'école contre 28 % dans la population extracoutumière et 50 % en milieu urbain. L'inégalité devant la mort est également considérable. Les taux de mortalité sont, de ce fait, assez significatifs : 28 % pour la population rurale contre 20 et 16 % respectivement pour la population extracoutumière et urbaine. Quant à l'espérance de vie, elle est de 35 ans, de 44 ans et de 50 ans respectivement pour chacun des groupes sociaux. Ci-après le tableau de répartition générale et la pyramide des âges de la population zaïroise selon le recensement de 1957.

(1) Remarque : la population rurale dite encore coutumière vit en milieu traditionnel dans des villages, la population extracoutumière comme son nom l'indique est à cheval entre le monde rural et les petits centres urbains, étape de transition vers les grandes villes du pays.

La population zaïroise est très jeune. La pyramide des âges est assise sur une large base. L'enquête démographique de 1955-57 signale toutefois que les populations de certaines régions (de l'Equateur, de la Tshuapa, et en particulier des Bas et Haut Uélé) étaient stationnaires, voire en voie de vieillissement. Ces régions ont connu, dans un passé récent, un phénomène de dénatalité et où la fécondité compensait à peine la mortalité. Selon une étude de ROMANIUK A., la population zaïroise se répartissait de la façon suivante (1).

Tableau 11

Groupe d'âge	Population masculine	Population féminine	Population totale
0 à 14 ans	41 %	38 %	39 %
14 - 54 ans	53 %	57 %	55 %
55 ans et plus	6 %	5 %	6 %

Source : Ministère du Plan et de la Coordination Economique
Tableau général de la Démographie Congolaise.

Quant aux taux d'accroissement naturel, ils varient largement d'une région à une autre. Il en est de même de la natalité qui laisse paraître des différences assez importantes, certaines régions étant plus prolifiques que d'autres. La fécondité, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme, est sensiblement élevée mais ne paraît pas excessive. Certaines régions connaissent cependant une baisse de fécondité, comme le montre le tableau suivant.

(1) ROMANIUK (A.) : La fécondité des populations congolaises.

Tableau 12

TAUX DE NATALITE, DE MORTALITE ET D'ACCROISSEMENT NATUREL
SELON L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE DE 1955-1957

Province	taux de natalité %	taux de mortalité %	mortalité infantile %	taux acc. naturel %	fécondité	Densité par km ²
Léopoldville	47	18	103	29	6,7	8,54
Equateur	38	19	100	19	5,0	4,34
Orientale	30	21	86	9	4,0	4,75
Kivu	47	20	105	27	7,1	8,54
Katanga	50	19	98	31	8,2	3,28
Kasai	44	25	117	19	5,9	6,53
CONGO	43	20	104	23	5,9	5,61

Source : Ministère du Plan et de la Coordination Economique
Tableau général de la Démographie Congolaise.

Tableau 13

REPARTITION GENERALE DE LA POPULATION

	Provinces						Congo
	Léopoldville	Equateur	Orientale	Kivu	Katanga	Kasai	
1. Autochtones							
Adultes :							
hommes.....	734.030	492.527	764.653	547.079	433.964	546.867	3.519.120
femmes.....	865.024	549.877	755.865	593.767	457.008	639.894	3.861.435
Enfants :							
garçons.....	768.400	365.100	453.312	534.496	380.232	485.881	2.987.421
filles.....	734.929	338.214	419.539	516.813	359.110	438.302	2.806.907
Total	3.102.383	1.745.718	2.393.369	2.192.155	1.630.314	2.110.944	13.174.883
2. Non autochtones							
Population de race							
blanche.....	32.143	6.501	15.473	12.788	33.918	8.634	109.457
Population asiatique	56	16	424	526	198	13	1.233
Divers (1).....	2.857	133	683	386	789	266	5.114
Total	35.056	6.650	16.580	13.700	34.905	8.913	115.804
Total général.....	3.137.439	1.752.368	2.409.949	2.205.855	1.665.219	2.119.857	13.290.687
Densité générale.....	8,64	4,36	4,79	8,60	3,35	6,56	5,66

(1) Comprend les mulâtres dont la filiation non-indigène est légalement prouvée ainsi que les personnes de race noire des pays non limitrophes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Source : Statistiques 1957 - Discours Conseil Gouvernement

Population autochtone

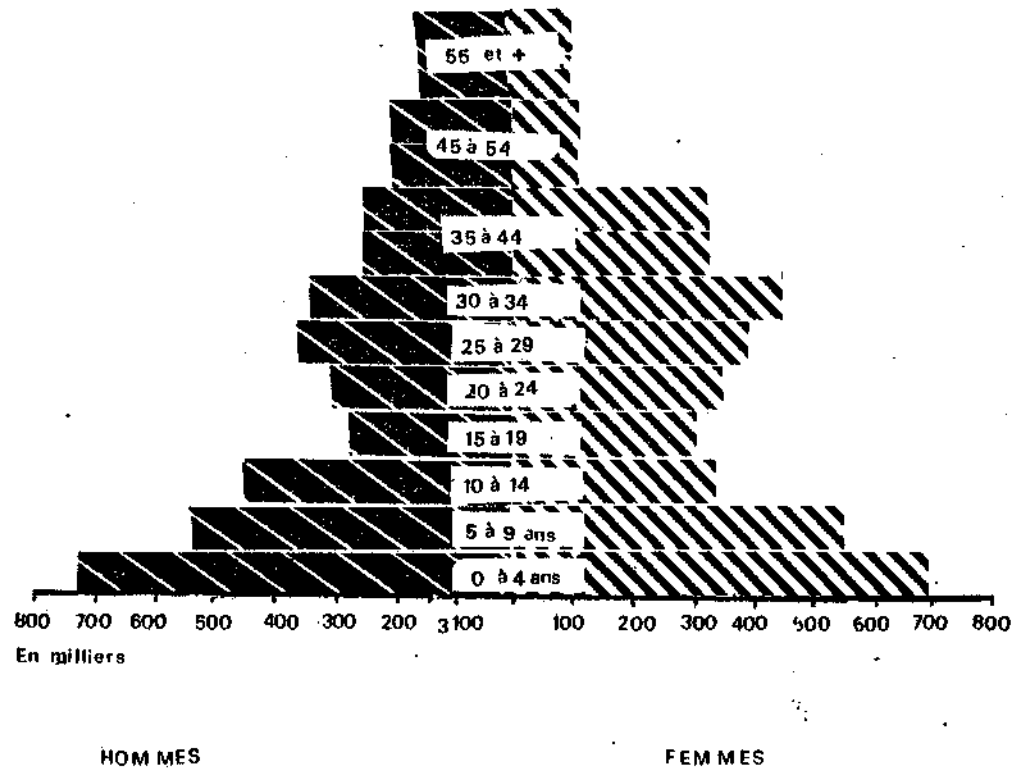
Provinces :	
Léopoldville.....	23,55 %
Orientale.....	18,17 %
Kivu.....	16,64 %
Kasai.....	16,02 %
Equateur.....	13,25 %
Katanga.....	12,37 %
	<hr/>
	100,-- %

Population non autochtone

Provinces :	
Léopoldville.....	30,27 %
Katanga.....	30,14 %
Orientale.....	14,32 %
Kivu.....	11,83 %
Kasai.....	7,70 %
Equateur.....	5,74 %
	<hr/>
	100,-- %

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION ZAÏROISE

Graphique n° 4



Graphique 4

REPARTITION DE LA POPULATION CONGOLAISE
SELON L'AGE ET LE SEXE

Sources : - Direction des Affaires Indigènes du Gouvernement
Général du Congo Belge.
- Direction des Etudes économiques du Ministère du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

NOTICE

VALEUR ET PORTEE DES RENSEIGNEMENTS PRESENTES

La pyramide des âges publiée à la page précédente constitue, en ce qui concerne le Congo, le premier document de ce genre basé sur des renseignements exacts et donnant des garanties de rigueur scientifique.

On a utilisé les résultats des enquêtes démographiques menées en 1955-1956-1957. Toutefois, au moment de la mise sous presse de l'ouvrage, le dépouillement de ces résultats était encore en cours et les régions suivantes n'avaient pas été analysées :

- la province Orientale ;
- dans la province de Léopoldville : les districts du Kwilu, du Kwango et du lac Léopold II ;
- pour la province du Katanga : des zones totalisant une soixantaine de milliers d'individus.

Les données qui ont pu être employées ici portent ainsi sur 8 507 614 individus, soit plus des trois quarts de la population congolaise.

Graphique 4 (suite)

CARACTERISTIQUES DE LA PYRAMIDE

L'analyse de la pyramide fait apparaître trois grandes caractéristiques :

1° - On enregistre un net déficit parmi les populations congolaises âgées de 10 à 24 ans au moment de l'enquête. (Une situation analogue existe d'ailleurs dans de nombreux pays africains).

L'explication probable de ce phénomène est la suivante. Pendant la guerre 1940-1945, les territoires d'outre-mer, coupés de leurs métropoles, ont vu diminuer l'efficacité de leurs services médicaux. Les classes d'âges nées juste avant la guerre ou pendant celle-ci n'ont ainsi pu disposer d'une surveillance médicale aussi intense qu'en temps normal, et une partie de leurs éléments ne put être sauvée. Ce raisonnement est corroboré par le fait que c'est la classe d'âge allant de 15 à 19 ans, donc née en pleine guerre, qui présente le déficit le plus profond.

2° - On constate un net excédent (11 %) de femmes sur les hommes jusqu'à l'âge de 45 ans. Après 45 ans, la proportion se renverse en faveur des hommes.

3° - Cette pyramide a une importance fondamentale pour l'estimation de l'allure de croissance de la population congolaise.

En effet, la pyramide repose sur une base très large, résultant de la fécondité élevée de la population. D'après ces données, l'effectif des enfants de 0 à 14 ans représente 40 % de la population totale. En appliquant à chacune des classes d'âges comprises entre 0 et 14 ans son taux de mortalité spécifique, on peut considérer comme certain qu'en 1970 les effectifs de la population en âge de procréer seront accrus de 30 à 35 %.

c) La politique coloniale de la famille indigène.

"Il n'y a de richesses que d'hommes". C'est un fait indéniable. Qu'est-ce que cela signifie pour le Zaïre à la fin du XIXe et au début du XXe siècle ? De nombreux témoignages - nous les mentionnons plus loin - font état de la régression de sa population, et cette régression est en contradiction avec son immense potentiel économique. Conscient aussi du fait que la population constitue la condition sine qua non de la mise en valeur du territoire, l'Etat Colonial, respectant ses engagements internationaux vis-à-vis des peuples d'Afrique Centrale, engage par le biais des missionnaires une oeuvre humanitaire en profondeur, dont l'objectif final est de venir à bout des maladies de toutes sortes et de la mort prématurée qui sévissent dans toute la région. De ce fait, il prend des mesures importantes touchant à la fois au développement économique et à la revalorisation des ressources humaines ; le premier dégageant les ressources financières nécessaires pour faire face aux dépenses affectées pour l'hygiène publique, pour l'éducation et pour les investissements médicaux et hospitaliers, pour la lutte contre les nuisances de l'environnement, notamment contre les maladies du sommeil et la variole qui font de nombreuses victimes parmi les populations africaines avant les grandes découvertes de la médecine (tropicale).

Délicate est la défense de ces populations contre ce que Pierre GOUROU (1) appelle l'insalubrité de tropiques pluvieux, c'est une oeuvre de longue haleine à laquelle doit, pour être efficace, associée les populations concernées. C'est ce qu'a compris l'Etat Colonial qui, dans le décret du 5 Décembre 1933 sur les Chefferies indigènes, article 45, impose aux populations africaines certaines obligations, sans qu'intervienne le budget de la Colonie. Il s'agit de :

(1) GOUROU (Pierre) : Les pays tropicaux, p. 11.

- a) Maintenir les villages en état constant de propreté ;
- b) Exécuter les travaux prévus par les règlements concernant les mesures à prendre pour combattre la maladie du sommeil et tous autres travaux d'hygiène jugés utiles par l'autorité compétente ;
- c) Construire et entretenir les locaux que l'autorité médicale, d'accord avec l'autorité administrative, jugerait nécessaires pour la visite, le traitement, l'hospitalisation ou l'internement des malades ambulants et autres ;
- d) Procéder aux inhumations dans des conditions sauvegardant l'hygiène ;
- e) Construire et entretenir en bon état une ou plusieurs écoles ;
- f) Créer et maintenir en bon état les voies d'intérêt local et les passages d'eau et de marais qu'elles comportent ;
- g) Faire et entretenir dans la circonscription, soit des cultures de vivres pour l'alimentation et dans l'intérêt exclusif de la population, soit des cultures de vivres ou de produits d'exportation, imposées à titre éducatif, et exécuter, dans les mêmes conditions, tous travaux de reboisement (1).

Parallèlement à cette action d'éducation sanitaire des masses indigènes, le gouvernement, en coopération avec des organismes philanthropiques, des Eglises et même des sociétés privées, crée et organise un réseau de service médical et scolaire qui fait l'orgueil de la Belgique.

La politique familiale indigène repose sur le principe du paternalisme que B. VERHAEGEN qualifie comme "l'institutionnalisation des rapports découlants de l'attitude d'un

(1) SOURDILLAT (J.) : op. cité, p. 150.

tuteur à l'égard de ses pupilles. Ce paternalisme est la contrepartie de l'insoutenable système d'exploitation coloniale qui fait dire encore à B. VERHAEGEN qu'il est "minutieusement réglé, mais aussi matériellement compensé et moralement justifié par une politique sociale unique dans l'histoire de la colonisation"(1), en ce sens, ainsi l'écrivait le Times du 23-10-58, "le gouvernement paternaliste de la colonie visait à faire bénéficier sa population d'un tas d'avantages économiques pour mieux l'empêcher de penser à l'absence des droits politiques".

Nous reviendrons ultérieurement sur l'essentiel de cette récente et tardive politique familiale indigène, mais auparavant nous l'évoquons brièvement. Dans son remarquable ouvrage "Les villes d'Afrique tropicale" (2), Pierre VENNETIER nous décrit le processus de peuplement et le développement urbain en Afrique. Les centres industriels et urbains naissants attirent surtout des hommes. Ceux-ci constituent de loin la majorité des migrants. Pierre VENNETIER note pour Pointe-Noire, en République Populaire du Congo, les données suivantes : en 1932, il y a 355 hommes pour 100 femmes, en 1937 cependant, l'amélioration est nettement manifeste car on dénombre 130 hommes pour 100 femmes et entre 1952-1956, ce rapport se ramène à 85 hommes pour 100 femmes. La proportion des moins de 15 ans au sein de cette population s'élève successivement à : 28,7 %, 37 % puis à 42 % en 1950.

Que la dure séparation des familles -les hommes partant seuls en ville en laissant épouse et enfants au village, parfois pour de longues années- et dans une certaine mesure, le célibat prolongé des jeunes gens pour des raisons scolaires ou seulement parce qu'ils doivent travailler longtemps

(1) VERHAEGEN (B.) cité par L. MONNIER dans Ethnie et intégration régionale au Congo. Le Kongo Central 1962-1965, p. 359.

(2) VENNETIER (Pierre) : Les villes d'Afrique tropicale, pp. 62-68.

pour se constituer le montant de plus en plus élevé de la dot, se traduisent sur le plan démographique par une baisse de la natalité et de la fécondité. Un déficit permanent de la main-d'oeuvre préoccupe les pouvoirs publics. Aussi l'Etat colonial belge a-t-il pris certaines dispositions en faveur de la famille nombreuse (père de quatre enfants nés de la même femme) :

a) Il est exempté de l'impôt de capitation, dû normalement à tout indigène mâle valide adulte (seize ans) ;

b) Il est dispensé de corvées de portage et autres travaux obligatoires, dits d'intérêt public, à l'exclusion des travaux de cultures obligatoires ou éducatives auxquels sont soumis tous les hommes valides ;

c) Il bénéficie d'une priorité de logement dans les cités ouvrières et dans les cités d'O.C.A. (1).

Notons que l'article 45 du décret du 5 Décembre 1933 sur les Chefferies coutumières limite à soixante jours par an le temps pendant lequel les indigènes (mâles valides adultes âgés de seize ans) peuvent être astreints aux travaux obligatoires. Si l'article 48 fait peser l'obligation -en principe- seulement sur les hommes adultes et valides, il n'en précise pas moins que les femmes adultes et valides peuvent aussi être employées à l'entretien et au désherbage des chemins. Il va de soi que l'obligation de cultiver -qui est incontestablement la plus lourde de celles que font peser sur les indigènes les articles 45 et 46 de ce même décret- est infiniment moins lourde pour un polygame (qui la minimise étrangement) que pour un monogame ou un célibataire (2).

Cette politique d'apparence nataliste n'encourage pas la polygamie, comme d'aucune peuvent le croire. Au contraire, l'administration condamne ce que l'Eglise considère comme un

(1) Office des Cités Africaines.

(2) SOURDILLAT (Jacques) : op. cité, p. 169.

vestige de la barbarie et un fléau social parce que contraire "aux principes purs de la morale chrétienne et du fait aussi qu'elle soit accusée d'être une des causes de la diminution de la natalité"(1).

Afin de décourager la pratique de mariages polygames au sein de l'élite indigène immatriculée, le gouvernement promulgue le décret du 2 Mai 1910 qui frappe d'un impôt supplémentaire tout indigène polygame. L'article 4 de ce décret stipule entre autre que "le taux de l'impôt supplémentaire est établi en multipliant le taux par le nombre de femmes valides du contribuable, diminué d'une unité. Il ne peut néanmoins être supérieur à 60 F/an par contribuable" (2). Ce qui est tout de même considérable pour un salaire de misère alloué à l'ouvrier indigène. Sinon la grande majorité, il y en a qui, à cette époque, gagne encore entre 5 à 6 F par mois (3).

La suppression de la polygamie ne fait cependant pas l'unanimité du colonat belge en Afrique. Elle trouve ses fervents défenseurs, ceux-là même qui comprennent que cette institution matrimoniale bantu n'est pas aussi funeste qu'on voudrait le faire croire. Elle joue un rôle social fondamental. De même qu'elle préserve la santé maternelle et infantile, la polygamie est pour une femme un moyen sûr lui permettant d'espacer les grossesses dans une société où il n'existe aucun moyen contraceptif autre que l'abstinence sexuelle. BOYD écrit entre autre, dans son ouvrage déjà cité (4) que ce qui pousse l'indigène à la polygamie est cette croyance stupide des femmes à la mort inévitable de leur enfant si elles ont des relations avec l'homme pendant la grossesse, et pendant tout le temps de l'allaitement".

(1) BOYD : op. cité, p. 163.

(2) BOYD : op. cité, p. 163.

(3) idem p. 147.

(4) idem p. 165.

L'oeuvre médicale belge au Zaïre, telle qu'elle est décrite par A. DUREN (1), si immense qu'elle paraisse, aux yeux d'un observateur averti, en l'occurrence Georges MOULAERT, elle n'est qu'insignifiante devant l'ampleur des besoins et des problèmes de santé des populations africaines. Celui-ci estime que le service d'hygiène doit être à la base de toute oeuvre stable et durable. La méconnaissance, dans le passé, des inéluctables nécessités hygiéniques apparaît très préjudiciable au développement économique du pays et à la santé de sa population.

Il n'est pas impossible de croire que les dimensions gigantesques du territoire rendent alléatoires de petits progrès réalisés dans le domaine médical et l'hygiène publique. Sous le rapport du personnel médical, des installations, des hôpitaux, de la prophylaxie, écrit encore MOULAERT, l'oeuvre coloniale d'hygiène est d'une navrante faiblesse (2), les résultats n'en paraissent pas moins significatifs si on se réfère aux données récentes publiées par la F.E.C. (3), au lendemain de l'indépendance. Ainsi, bien que modestes, ils (les progrès en médecine tropicale) ont diminué considérablement les taux de mortalité (4). Il n'est pas exagéré de considérer que la santé et l'hygiène publiques ainsi que l'éducation de base des indigènes comme étant l'une des rares réalisations belges du Zaïre.

Entre 1935 et 1957, le taux d'accroissement naturel de la population congolaise (c'est-à-dire zaïroise) est passée de 6,5 pour mille à 23 pour mille. Ce phénomène s'explique par l'abaissement de la mortalité infantile - l'accroissement du taux de natalité. Entre 1950 et 1957, le taux de mortalité

(1) DUREN (A.) : L'organisation médicale belge en Afrique.

(2) MOULAERT (G.) : op. cité, p. 150.

(3) F.E.C. (Fédération des Entreprises Congolaises) -
L'économie congolaise à la veille de l'indépendance, p. 39.

(4) L'ELTORE (G.) : Epidémiologie statistique, pp. 454-455.

infantile de l'agglomération de Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) est tombé de 197 à 75 pour mille, celui de Elisabethville (Lubumbashi) de 205 à 54 pour mille.

Tableau 14

EVOLUTION DU TAUX DE NATALITE, DE MORTALITE
ET D'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION CONGOLAISE (ZAIROISE)
(en pour mille)

Années	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accroissement naturel
1935	30,7	24,2	6,5
1950	31,6	23,0	8,6
1953	34,3	21,5	12,8
1957	43,0	20,0	23,0



Nous concluerons cette deuxième partie sur deux remarques : la première phase de l'action coloniale, du fait des excès souvent inévitables de l'exploitation économique, est durement ressentie par les indigènes. Ceux-ci sont souvent réduits à un esclavage plus ou moins déguisé, soit ouvertement, soit par un travail forcé. Ils doivent fournir la main-d'oeuvre indispensable aux grands travaux : routes, ports... Ils doivent également assurer l'exploitation minière et l'entretien des cultures industrielles, dans des conditions souvent inacceptables pour la sécurité des ouvriers. Ces durs traitements jouent un effet néfaste pour l'accroissement des populations indigènes. La colonisation a un caractère destructif.

La seconde phase est celle de l'humanisation. Elle se traduit par une modération des excès de la politique d'exploitation économique. Comme le souligne REINHARD dans son ouvrage sur l'Histoire Générale de la Population Mondiale, cette phase est caractérisée par le contrôle de l'emploi de la main-d'oeuvre, par l'émancipation relative des indigènes, par le développement des cultures vivrières, de l'action médicale et de l'assistance sous toutes ses formes, de l'enseignement professionnel et culturel. La mortalité est efficacement combattue, spécialement infantile ; la dépopulation se ralentit, puis fait place à l'accroissement (1). Et ce mouvement d'accroissement, déjà remarquable à la fin de la colonisation, prend ensuite une ampleur considérable, que nous montrerons dans la troisième partie de cette étude.

(1) REINHARD (Marcel) et cie : op. cité, p. 471.